
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Mercredi 8 décembre 1999, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Nicole Bobillier, Liliane Chabander-Jenny, MM. Gérard Deshusses, Michel Ducret, Pierre de Freudenreich, Guy Jousson, M^{mes} Michèle Künzler, Ruth Lanz, MM. Mark Muller, Jean-Luc Persoz, Pierre Reichenbach et M^{me} Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 24 novembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 décembre et mercredi 8 décembre 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'aimerais informer les conseillères et conseillers municipaux qu'ils vont recevoir un courrier du Parlement des jeunes concernant une Commission d'aide aux gens démunis de la Cité de Calvin. Cette commission organise une action, du samedi 15 janvier au samedi 25 mars 2000, de 18 h à 20 h, pour distribuer de la soupe, du café, thé et pain à la place du Molard et elle requiert la participation de nombreux conseillers municipaux et de nombreuses conseillères municipales. Je vous recommande donc chaudement de répondre positivement à cette demande.

J'aimerais saluer dans la tribune du public M. David Rappard, président de commission et membre du Parlement des jeunes, qui s'occupe particulièrement de la Commission d'aide aux gens démunis de la Cité de Calvin, dont je viens de parler, M. Julien Chatillon-Fauchez, vice-président, et M. Yvon Zweifel, trésorier du Parlement des jeunes. (*Applaudissements.*)

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de MM. Philip Grant, Roger Deneys, René Grand, Didier Bonny, Didier Burkhardt, Bernard Paillard et Alain Marquet, renvoyée en commission le 29 septembre 1998, intitulée: «Pour soutenir la diversité de la presse» (M-338 A)¹.

Suite du premier débat

M^{me} Michèle Wavre-Ducret (R). Concernant la motion N° 338, dont on a déjà beaucoup parlé avant la pause, je voudrais informer le Conseil municipal que le groupe radical est naturellement, comme tous les autres groupes, attaché à la

¹ Rapport, 2250.

diversité de la presse. Il considère qu'un journal n'est pas une entreprise comme les autres et que, de ce fait, on ne doit pas le traiter comme les autres entreprises.

Par conséquent, le groupe radical est contre le soutien financier direct qui a été proposé par un des préopinants. Considérant que les motionnaires ont demandé que deux mesures soient prises, que celles-ci ont été acceptées en commission par la grande majorité des commissaires, le groupe radical se propose de voter cette motion telle quelle et n'entrera pas en matière concernant l'amendement libéral.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Comme vient de le faire M^{me} Wavre-Ducret, je voudrais dire à M. le maire – qui malheureusement n'est pas là – que je ne partage absolument pas son point de vue lorsqu'il évoque ce qu'on appelle l'économie de marché, la concurrence, etc., pour justifier sa position, à savoir le refus d'un soutien financier direct au *Courrier*.

Je rappelle que les collectivités publiques sont souvent sollicitées par des entreprises afin qu'elles les soutiennent financièrement, de façon directe ou indirecte et souvent par le biais d'abattements fiscaux, pour leur permettre de continuer à se développer. En ce qui concerne le *Courrier*, c'est bien plus qu'une PME (petite et moyenne entreprise). Le représentant du groupe libéral a parlé tout à l'heure d'un soutien financier occasionnel et il n'a pas été jusqu'au bout de son raisonnement. Je pense que le soutien au *Courrier* doit s'effectuer sur deux plans: sur un plan à moyen et long terme, qui consiste à offrir au *Courrier*, comme à n'importe quelle entreprise fonctionnant dans notre canton et sur le territoire de notre ville, un certain nombre de facilités pour qu'il puisse poursuivre ses activités; mais, surtout, sur un plan à court terme, pour permettre à ce journal, dans des délais très brefs, de surmonter le cap difficile dans lequel il se trouve actuellement.

Comme vous le savez, une campagne de souscription a été lancée par le *Courrier* et elle récolte un écho extrêmement positif au sein la population. Mais il faut que les soutiens soient suffisants pour que le *Courrier* puisse passer le cap difficile actuel et qu'ils puissent lui permettre de continuer ses activités par la suite.

Sur un autre plan, je considère que ce qui a été développé par M. le maire tout à l'heure, en particulier sa crainte de voir qu'un soutien financier – qui n'est pas de l'ordre de centaines de milliers de francs comme cela avait été le cas pour d'autres journaux, par exemple *Info-Dimanche* – fera des rédacteurs du *Courrier* des personnes qui sont à la dévotion de celui, ou de l'instance, qui va offrir un tel soutien. Si cela devait être le cas, le *Courrier* survivrait sans nous. Je pense que c'est faire peu de cas de la volonté d'indépendance et de l'éthique qui sont celles des rédacteurs du *Courrier*.

J'irai un peu plus loin en disant que c'est justement la disparition du *Courrier* qui pourrait porter un coup très sévère à la liberté de la presse et à la liberté d'opinion. Le fait que le *Courrier* disparaisse – j'espère que ce ne sera pas le cas – donnerait justement un signal extrêmement négatif au milieu de la haute finance qui voudrait que la presse et les journalistes deviennent les messagers de leur pensée unique. Le fait que le *Courrier* puisse survivre et continuer à se développer constitue un point d'appui très important pour tous les journalistes – ils sont nombreux – qui travaillent dans l'ensemble des médias. Que ces journalistes travaillent dans les médias de la presse écrite ou audiovisuelle, cela leur permet de se dire que cette résistance vaut la peine, et que celles et ceux qui voudraient leur imposer de se transformer en messagers de cette pensée unique en seraient pour leurs frais. Ces journalistes-là ont tiré des forces et de l'espoir pour pouvoir continuer à résister et pour que la presse puisse effectivement jouer son rôle d'information objective au service de l'ensemble de la population et donc de la démocratie.

Je réaffirme, par conséquent, que je déposerai un amendement au plus tard le samedi 18 décembre, dans le cadre de l'examen du budget, afin qu'il y ait un soutien financier au *Courrier* lui permettant de passer le cap difficile actuel, tout en poursuivant l'action pour que les facilités qui pourraient être accordées par la Ville soient substantielles. Je tiens à souligner que ce que je dis aujourd'hui à propos du *Courrier*, je l'aurais dit exactement de la même manière si un autre journal était menacé.

M. André Kaplun (L). Je ne serai pas long. Je voudrais parler d'un point de détail. Un malentendu s'est propagé dans ce Conseil municipal; il provient, à la base, d'une erreur de la rédaction du *Courrier*. On entend souvent dire, dans les interventions, que la garantie de la Fondetec (Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique) protégerait en quelque sorte les abonnés de ce journal, en ce sens que cette garantie servirait, en cas de dépôt de bilan ou de faillite de celui-ci, à rembourser les abonnés qui en feraient la demande.

Madame la présidente, chers collègues, cela est une théorie juridique révolutionnaire, mais cela n'a aucune réalité. C'est tout à fait faux. Elle a été inventée – je dis cela sans malice – par la rédaction du *Courrier*, et j'en avais déjà discuté à l'époque au sein de la Fondetec. Il n'est absolument pas possible de privilégier une catégorie de créanciers que seraient les abonnés. Lorsque vous avez un dépôt de bilan ou une mise en faillite, les créances tombent dans cette masse, et la garantie de la Fondetec, tout comme n'importe quel cautionnement ou garantie, pourrait être appelée. Il faut donc être clair. La Fondetec est engagée aujourd'hui envers le *Courrier* à hauteur de 300 000 francs. En revanche, il est exact que, comme toute garantie ou cautionnement, cette garantie ne pourrait être appelée

qu'en cas de dépôt de bilan ou de faillite. Mais, pour l'amour du ciel, qu'on cesse de nous dire que cette garantie servirait à rembourser les abonnés; c'est absolument faux.

M. Daniel Sormanni (S). J'aimerais aussi apporter quelques éclaircissements en ce qui concerne le *Courrier*. Je crois que quoi qu'on puisse en dire, même si la presse n'est pas une entreprise comme une autre, le *Courrier* reste de toute manière une entreprise, une petite et moyenne entreprise, et je ne crois pas que les collectivités publiques puissent, d'une manière ou d'une autre, intervenir directement. Par contre, je suis tout à fait favorable à une aide indirecte et je voterai la motion telle qu'elle est ressortie de la commission des finances. Je crois que c'est quelque chose qui est tout à fait possible et raisonnable.

Permettez-moi de dire quand même une ou deux choses concernant la Fondetec. La première est que vous avez voté des statuts à la Fondetec qui ne permettent pas de faire de la subvention d'entreprise. Je pense donc qu'il ne serait pas raisonnable, que la Fondetec – par exemple – accorde des subventions à telle ou telle entité ou entreprise. Demain, ce sera une association, puis un musée, etc., et ce n'est pas la mission que nous avons attribuée à la Fondetec. La mission de cette fondation est d'aider les entreprises existantes ou nouvelles qui souhaitent se développer, se restructurer ou se créer; elle n'est pas de subventionner une entreprise.

Comme vous le savez, une aide au journal le *Courrier* a été accordée – je crois que les propos de M. Kaplun sont exacts – mais cela a été présenté comme étant une garantie que souhaitait avoir le *Courrier*, et il est vrai qu'au moment où cette garantie a été faite cela a permis au *Courrier* de disposer de 300 000 francs qu'il avait sur son compte, mais qu'il n'osait pas utiliser, compte tenu des difficultés qu'il rencontrait. Chaque année – et maintenant depuis plusieurs années – le *Courrier* boucle difficilement ses comptes, mais, malgré cela, il a réussi à continuer d'exister grâce aux dons de ses lecteurs et de ceux qui le soutiennent. Je trouve que c'est bien pour la diversité de la presse et, en ce qui me concerne, je n'y vois aucune objection, bien au contraire; par contre, il faut aussi savoir que, contrairement à d'autres journaux par exemple, le *Courrier* n'a pas de dettes.

Malheureusement, ce qui empêcherait peut-être la Fondetec de fournir une aide plus concrète – elle n'a pas encore été saisie d'une demande du *Courrier* par rapport à cela, mais elle est consciente qu'il faudra peut-être intervenir – c'est tout simplement que, dans la situation actuelle, si elle accordait une aide pour boucher le déficit, le *Courrier* serait incapable de la rembourser demain. Pour l'instant, on en est là. Le jour où la situation changera et qu'il y aura besoin d'un coup de pouce, cela pourra évoluer, mais, pour l'instant, ce n'est pas possible pour ces raisons-là.

Dans ce débat, chaque fois que la Fondetec est impliquée, une chose me surprend toujours, c'est la position du Parti libéral. C'est dommage que M. de Freudenreich ne soit pas là, mais, Madame la présidente, je crois que vous vous ferez un plaisir de le lui transmettre. Je rappelle au passage que le Parti libéral est le seul parti du Conseil municipal qui s'est opposé à la création de la Fondetec...

M. André Kaplun (L). Il y a eu des exceptions.

M. Daniel Sormani. ...sauf quelques exceptions, merci de le rappeler, Monsieur Kaplun, ancien vice-président de la Fondetec... et qu'un de ses arguments est de dire: «Rendez-vous compte, créer un organe paramunicipal reviendrait à dire que le Conseil municipal déciderait des entreprises qui seraient subventionnées ou aidées par la Fondetec!» Voilà une des craintes du Parti libéral, et que fait-il aujourd'hui? Comme il l'a déjà fait à d'autres occasions, par exemple lors du débat sur *Info Dimanche*, où il était venu avec le projet de résolution N° 576, refusé le 19 mai, il présente un projet d'amendement pour demander finalement que le Conseil municipal donne des instructions à la Fondetec de faire quelque chose, alors que c'est exactement ce que le Parti libéral dénonçait. C'est nouveau: maintenant, le Parti libéral demande aux collectivités publiques de soutenir les entreprises. Non, Mesdames et Messieurs, c'est un piège, vous l'avez bien compris, et nous ne tomberons pas dedans, ce n'est pas raisonnable.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). La commission des finances a passé beaucoup de temps à examiner cette affaire du *Courrier*; il y a eu également des auditions. Il est vrai que, par rapport au débat qui s'instaure aujourd'hui, il a fallu fournir un certain nombre d'explications pour tous les collègues qui n'étaient pas de la commission des finances et qui n'ont pas suivi l'affaire dans les détails.

M. Perler, notre rapporteur, a très bien rapporté cette affaire et je regrette que le groupe libéral n'ait pas fait son rapport de minorité; cela aurait évité un grand nombre d'interrogations et de combats, et les choses auraient été beaucoup plus claires. Le *Courrier* est une très petite entreprise, avec des personnes qui y travaillent en se donnant beaucoup de peine et qui se battent – on peut le dire – contre des géants. Pour les géants – en parlant très clairement et sans nommer personne – si le *Courrier* disparaissait, ce serait l'aubaine.

La commission des finances et les personnes qui se trouvent dans cette enceinte ont pris consciemment leurs responsabilités par rapport au vote de la motion. S'agissant d'un problème qui touche Genève au niveau de l'information,

Madame la présidente, moi, je prends mes responsabilités. Je demande l'appel nominal pour que toute personne qui a une conscience dans cette affaire puisse exprimer très clairement sa position.

Madame la présidente, je demande l'appel nominal de la motion amendée par la commission et un soutien massif à celle-ci.

La présidente. Est-ce que vous êtes soutenu? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Je vous signale qu'il y a encore huit intervenants et intervenantes; je vous demande donc à tous d'être le plus bref possible.

M. Guy Mettan (DC). Les circonstances ont voulu que je sois le seul journaliste membre de cette assemblée et j'ai le privilège d'être à la fois acteur et victime de la concentration de la presse à Genève. C'est donc en cette qualité que je souhaitais intervenir dans ce débat ce soir.

J'aimerais attirer votre attention sur un point qui me paraît très important: la déontologie du journalisme. C'est une manière de répondre à la proposition de M. Mouhanna. Je reconnais, et je suis d'accord avec lui, que le *Courrier* mérite d'être soutenu – à cet égard la motion N° 338 a tout mon soutien – mais il ne peut pas l'être par une aide directe. Une aide directe à un journal, une aide liée à une prestation rédactionnelle signifierait, et je pèse bien mes mots, la mort du *Courrier*. Même mes collègues journalistes, qui sont là-haut à la tribune et qui ne peuvent pas intervenir, seront d'accord avec moi sur ce point. Si vous regardez le rapport qui a été fait, la direction du *Courrier* a expressément indiqué qu'elle ne voulait pas d'aide directe. Pourquoi ne veut-elle pas ce genre d'aide? Parce qu'elle perdrait tout crédit comme journaliste, et elle le sait, ainsi que tout journaliste, si on accordait une aide directe au journal. C'est la négation de la déontologie de cette profession. Cela n'est pas pour contredire ni pour lancer la polémique, mais simplement parce que c'est ainsi.

L'aide directe de 30 000 francs qui a été proposée au cours de la séance précédente correspond d'autre part à peine à cent abonnements du *Courrier*, c'est-à-dire une paille. Or, si nous accordons cette aide directe, les gens qui résilieraient leur abonnement parce qu'ils réprouvent cette aide directe seraient bien supérieurs aux cent abonnés que l'on aurait gagnés. Je crois qu'il faut par sagesse renoncer à cette proposition, même si l'on souhaite aider le *Courrier*, car cela équivaldrait à le tuer – et je pèse mes mots auprès de mes confrères.

J'aimerais aussi faire une petite remarque, puisque M. Mouhanna a cité, lors de la séance précédente, le Centre d'accueil de la Genève internationale et le Club de la presse. Premièrement, je n'aurais jamais demandé de subvention à cette

assemblée en tant que membre du Club de la presse si celui-ci faisait des prestations rédactionnelles, parce que je trouve que c'est justement contraire à l'esprit du métier de journaliste. Je veux être clair sur ce point et c'est parce que nous n'avons pas de prestations rédactionnelles qu'il est possible de le faire. Deuxièmement, et c'est une affaire qui est connue de peu de monde, le Club de la presse soutient le *Courrier* – avec ou sans subvention du Conseil municipal – à raison de 12 000 francs par an et il continuera à le faire, avec ou sans subvention. Dans un accord, que j'avais monté et qui est resté relativement discret ces dernières années, il a été convenu – je passe sur les détails – qu'une répartition entre *Publicitas*, la *Tribune de Genève* et d'autres partenaires, allouait, via le Club de la presse, une subvention de 12 000 francs au *Courrier* et je tiens à ce qu'elle soit maintenue, même si cela prive le Club de la presse de ressources, car il est vital que le *Courrier* continue à paraître à Genève.

En conséquence, je trouve que la motion qui nous est proposée ce soir est très bien, parce qu'elle propose des aides indirectes. L'offre qui avait été faite de solliciter une aide de la Fondetec, personnellement, me convient, parce que je crois qu'il est dans les statuts de la Fondetec d'aider une entreprise, mais en tant qu'entreprise et non en tant que productrice de prestations rédactionnelles, non comme une subvention, mais comme une aide à la restructuration. Je pense que la Fondetec peut entrer en matière, surtout pour la somme qui a été proposée par M. Mouhanna, sachant que cette même Fondetec a investi 750 000 francs dans un produit qui s'appelait *Info Dimanche* et dont, en tant que professionnel, je savais dès le départ qu'il était condamné à l'échec.

En résumé, je propose simplement que nous acceptions la motion N° 338, que nous lui adjoignons éventuellement l'amendement proposé par le Parti libéral pour que la Fondetec puisse intervenir. Ce sera la meilleure aide que nous puissions apporter à ce journal si nous souhaitons être conséquents et ne pas parler pour la galerie.

M. Alain Comte (AdG/TP). Je ne pense pas qu'il faille faire ici l'état du *Courrier* en tant que journaliste et ce n'est pas à nous de nous prononcer sur ses écrits. Je crois qu'il y a sept partis politiques dans cette enceinte et chacun y trouve son compte, ou non, mais ce n'est pas à nous de nous prononcer sur le contenu de ce journal.

Par contre, j'aimerais relever que certains groupes qui, ici, vont voter un budget le 18 décembre prochain et qui défendent le journal *Le Courrier* – auquel je souscris – font des coupes sombres sur les rubriques qui, justement, permettraient de couvrir des frais de publicité et d'abonnements. C'est un problème supplémentaire que nous allons rencontrer. D'autre part, je dirai que le *Courrier*, ancienne-

ment d'obédience catholique, est devenu apparemment, le représentant d'une certaine gauche; sera-t-il dans le futur d'un mouvement tel que l'UDC, ou autre? C'est un petit peu dangereux de soutenir une certaine presse.

Nous allons donc soutenir ce journal en tant que Parti du travail, non pas sur le fond du *Courrier*, que nous ne jugeons pas ici, mais sur le fond de la défense de l'emploi. Je crois que tout emploi mérite d'être défendu à Genève, et c'est pour cela que nous allons, nous, Parti du travail, soutenir cette motion.

M. Sami Kanaan (S). Je suis un peu surpris du souci qu'ont certains à vouloir dire qu'une aide, quelle qu'elle soit d'ailleurs, directe ou indirecte, sous forme d'argent ou de locaux, puisse impliquer une influence directe sur la presse, alors qu'apparemment la publicité massive dont bénéficie finalement la plupart des médias est considérée, apparemment, comme neutre. (*Applaudissements.*)

Afin de vous montrer à quel point la publicité est neutre, je vous rappelle une petite histoire survenue en France récemment – pas seulement en France d'ailleurs – où un comité a voulu placer dans les médias écrits et télévisés une publicité anticonsommation, afin d'indiquer à quel point nous étions allés loin dans les excès de la société de consommation. Ce comité était prêt à payer le prix demandé, sans rabais ni privilèges. Bizarrement, aucun des médias n'en a voulu. La chaîne de télévisions M6 a dit que cela ne correspondait pas à la politique de la maison, parce que le personnage rotait, et que ce n'était pas très décent de montrer un personnage qui rotait; un autre média a été plus franc en disant que c'était contre ses intérêts commerciaux. C'est cela la neutralité de la publicité. Malheureusement, dans la plupart des cas, on ne peut pas s'en passer, et les médias, pour l'immense majorité, en dépendent.

Toutefois, il se trouve que le *Courrier* dépend relativement peu de la publicité par rapport aux autres médias. Il essaie de prouver, à tort ou à raison, que cela peut même marcher, qu'il pourrait, en tant qu'entreprise, remonter la pente – malgré la suppression des subventions de l'Eglise catholique, ce qui lui donne d'ailleurs une indépendance accrue – et vivre sans l'excès de publicité que l'on trouve dans tous les autres médias. Le défi est lancé; est-ce que cela va marcher? La question est ouverte. Mais combien de temps faudra-t-il faire la morale sur la prétendue interférence des pouvoirs publics dans la presse parce que ceux-ci oseraient aider un journal en lui fournissant des locaux bon marché ou en lui octroyant une somme de 30 000 francs, alors que tous les autres médias sont sous influence directe et massive via la publicité? Ce serait la même logique de dire que la Ville décide du programme des associations culturelles et sociales, parce qu'elle les subventionne. Citez-nous des exemples directs où la Ville aurait fait du chantage lié aux subventions.

J'émettrai une dernière remarque par rapport à ceux qui nous donnent des leçons sur les vertus de l'économie de marché. Je ne suis peut-être pas un spécialiste de l'économie de marché, mais il me semble avoir appris au moins une des règles vitales de celle-ci. Une des conditions préalables pour que l'économie de marché ait une chance de fonctionner, c'est qu'il n'y ait pas de monopole. Un seul média dans une zone, je ne suis peut-être pas très malin, mais, pour moi, c'est un monopole. Aussi, rien que de ce point de vue-là, les grands défenseurs de l'économie de marché devraient soutenir la diversité de la presse par tous les moyens pour assurer, selon le vocabulaire de l'économie de marché, le choix des produits au consommateur.

Pour toutes ces raisons, je n'ai aucune mauvaise conscience à parler d'aide au *Courrier*. Aujourd'hui, nous voterons simplement ce qui est proposé dans la motion amendée par la commission des finances. Quant aux amendements concernant la Fondetec – comme l'a déjà dit mon collègue Sormanni – c'est un peu facile de ramener tout à coup la Fondetec de la part de ceux qui l'ont combattue énergiquement à l'époque. En plus, nous avons dit que nous soutenions cette motion essentiellement sur le principe de la diversité de la presse et non pas directement par rapport à la défense de l'emploi. La Fondetec subventionne des entreprises commerciales, et nous avons dit que le *Courrier* n'était pas une entreprise commerciale comme les autres. Pour l'instant, la Fondetec a déjà fait un geste. Si le *Courrier* fait une demande à la Fondetec, celle-ci aura besoin du soutien du Conseil municipal et saura nous le faire savoir.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Comme vous avez pu le comprendre, le PDC soutient le *Courrier* et la diversité de la presse, qui est liée à son financement, mais pas seulement. Je crois qu'il est très important de relever que le soutien de la diversité de la presse et lié également à une certaine prise de conscience, dont nous sommes responsables.

Il a déjà été relevé ici l'importance de la pluralité de l'opinion, mais il s'agit aussi d'éthique. Je pense que le *Courrier* nous a donné quelques leçons ces derniers temps. Ce journal ne veut pas être réduit à demander un soutien financier temporaire, et c'est très important de le relever encore une fois. Le *Courrier* apporte une dimension éthique par ses articles, dimension éthique que de nombreux journaux et hebdomadaires ne garantissent plus du tout depuis longtemps, et j'ose le dire ici.

Par conséquent, tout ce qui peut permettre au *Courrier* de survivre doit être évidemment entrepris, mais surtout, pour lui permettre de vivre et non seulement de survivre. Cela, c'est aussi garantir notre démocratie. Bien sûr, tout doit être mis en œuvre mais pas par une aide directe. Je crois que nous ne devons pas être

les otages et le *Courrier* ne doit pas être l'otage d'un financement direct. C'est pourquoi je vous invite à soutenir l'amendement de Didier Bonny.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). J'ai bien entendu les arguments développés par notre maire, M. Muller; j'ai bien écouté également les propos de M. Guy Mettan, et il m'est venu une idée.

Puisqu'on a parlé d'aide directe et d'aide indirecte, je me suis posé la question suivante: pourquoi ne pas rétablir la publication de l'ordre du jour du Conseil municipal qui paraissait autrefois dans la presse genevoise? J'ai fait un petit calcul, tout en n'étant pas très sûr de mes résultats, et seul le Conseil administratif pourrait les affiner, mais la publication de cet ordre du jour dans la presse genevoise, toutes tendances confondues, pourrait rapporter – bon an mal an – une somme qui correspondrait à une centaine d'abonnements au *Courrier*. C'est toujours cela de pris et «un tiens» vaut mieux parfois que «deux tu l'auras».

C'est la raison pour laquelle j'ai déposé un amendement, que le Conseil municipal devra évidemment confirmer lors de la séance du budget, car il ne s'agit là que d'une intention. Cet amendement dit ceci:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande le rétablissement de la publication de l'ordre du jour du Conseil municipal dans les deux quotidiens genevois: *Le Courrier* et *La Tribune de Genève*.»

J'espère que personne ne me fera un procès d'intention, mais j'ai pensé aux deux quotidiens genevois les plus représentatifs, et, je le rappelle, cette procédure existait autrefois.

La présidente. Monsieur Bonny, pour la deuxième fois.

M. Didier Bonny (DC). Merci, Madame la présidente. C'est la deuxième fois que je prends la parole et pas la dernière, puisque j'ai également déposé un amendement.

Je voudrais quand même rappeler que la situation financière du *Courrier* est vraiment grave. Nous ne sommes pas ici pour dire: «On fait un peu de ceci, un peu de cela, et tout va aller.» La situation est vraiment grave et il faut agir avant le

défi de l'an 2000, c'est-à-dire arriver à obtenir quatre cents abonnements en six semaines et 350 000 francs de souscriptions. Les prévisions budgétaires du *Courrier* pour la fin de l'année étaient d'arriver à un déficit de 383 000 francs. Ce n'est donc pas une paille et j'aimerais qu'ici tout le monde l'entende. C'est le moment de se bouger si on veut que quelque chose se passe, car, ensuite, il sera trop tard pour dire que l'on aurait dû faire ceci ou cela.

J'en viens maintenant à développer mon amendement, qui est en partie inspiré par l'amendement déposé par M. de Freudenheim, lequel visait à remplacer l'invite N° 2; or je trouve que l'invite N° 2 doit rester. Je propose donc une troisième invite qui est libellée de la manière suivante:

Projet d'amendement

«Inviter la Fondetec à accroître son soutien au *Courrier* en lui accordant le montant nécessaire à sa survie.»

Cela signifie que le *Courrier* doit prendre contact avec les gens de la Fondetec et que ceux-ci décideront eux-mêmes de ce qu'il faut faire, puisque nous les avons délégués.

Je trouve justement, par rapport à ce qu'a dit M. Sormanni, que le soutien au *Courrier* entre très bien dans le cadre de la définition de la Fondetec, puisqu'il s'agit de soutenir et d'aider une entreprise qui a de la difficulté. Cela n'est en aucun cas une subvention. Pour moi, une subvention est quelque chose qui revient chaque année, plus ou moins avec la même somme. Dans mon esprit, pour le soutien au *Courrier*, il ne s'agit absolument pas de cela. Je l'ai dit dans ma première intervention; les deux prochaines années seront cruciales pour ce journal, c'est donc maintenant qu'il faut l'aider. Il faut y mettre le paquet et la somme nécessaire, ensuite – je lui fais confiance – le *Courrier* s'en sortira très bien tout seul. D'ailleurs, je serais le premier à dire quelque chose si on revenait régulièrement devant le Conseil municipal avec une demande qui deviendrait, à ce moment-là, une subvention. Je crois que la Fondetec doit élargir un peu son esprit et elle verra qu'elle peut tout à fait soutenir le *Courrier* bien mieux qu'elle ne le fait.

Par rapport à ce qu'a dit M. Kanaan, le Parti démocrate-chrétien a soutenu – et même plus que soutenu – la création de la Fondetec, donc je ne me sens en aucun cas un «traître» en faisant appel à la Fondetec. Je trouve au contraire que c'est le moment qu'elle fasse quelque chose. Je rappelle que le *Courrier* est domicilié dans la ville de Genève et que, maintenant, il faut y aller et arrêter de discuter. Si on ne veut pas sauver le *Courrier* parce qu'on ne l'apprécie pas, qu'on le dise, mais qu'on n'utilise pas de faux artifices. Je vous invite donc à voter mon amendement. (*Applaudissements de la gauche.*)

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Je vais essayer d'être bref pour satisfaire votre souhait. J'aimerais rappeler que je suis motionnaire et qu'à ce titre – je ne pensais pas intervenir au début – voyant le nombre d'amendements et l'ampleur des débats, j'aimerais ajouter quelques éléments qui n'ont pas été relevés jusqu'ici.

Je voudrais quand même rappeler qu'il s'agit un peu d'un cortège funèbre. Après la *Suisse* et le *Journal de Genève*, voilà une troisième mort annoncée. Je pense qu'il est temps d'arrêter ce train, qui est en fait mortel à la démocratie. Au moment de la disparition du journal *La Suisse*, beaucoup d'entre nous – et sur tous les bancs – s'étaient activés pour essayer de sauver ce qui pouvait l'être. Il y a, malheureusement, après la disparition de ces titres, les uns après les autres, une espèce d'«effet *Pravda*», passez-moi l'expression, de la pensée unique, qui est exercée, bien sûr, très honnêtement par le journal majoritaire de manière écrasante et qui représente l'opinion publique, mais qui parfois la manipule aussi. On peut le voir au moment des élections où on fait des pronostics qui, à vrai dire, influencent très sensiblement les résultats.

L'élément essentiel que j'aimerais apporter ici est que l'information n'est pas objective. Nous jouons à faire comme s'il suffisait qu'un journaliste se trouve quelque part, qu'il dise ce qu'il a vu et qu'il reflète cela avec honnêteté pour que nous ayons affaire à de l'information. Eh bien, ce n'est pas le cas. L'information n'est pas une chose ni un objet; ce n'est pas de la chimie. L'information en fait, est le fruit d'un jugement. Elle n'est jamais donnée telle quelle. Elle est le résultat d'un certain nombre de rapports de force, elle est le résultat de ce qui se passe à l'intérieur d'une conscience et elle est aussi le résultat de ce qui peut se produire dans un champ politique.

J'aimerais rappeler une petite expérience personnelle comme enseignant. Il y a quelques années encore, je comparais les quatre quotidiens genevois avec mes élèves et nous nous amusions, chaque fois, à essayer de deviner de quel journal provenait l'article que nous étudions, sans avoir aucune référence, ni les caractères ni les titres. Eh bien, nous y arrivions. C'est-à-dire qu'effectivement l'objectivité n'existe pas dans ce domaine. La pluralité de la presse est la garantie de la démocratie. C'est la garantie de l'existence des minorités. Nous assistons ici à un glissement progressif extrêmement néfaste vers la non-pluralité de la presse.

J'aimerais ici saluer l'amendement de M. Bonny. Je pense qu'il n'est pas temps de prendre des demi-mesures. Les 30 000 francs qui ont été proposés sont un geste symbolique et nous n'en sommes plus au symbole. Le *Courier* est au bord du gouffre, donc il s'agit de faire quelque chose maintenant ou rien. Choisissons de ne rien faire et de dire que c'est la règle du marché ou alors, au contraire, d'affirmer qu'il s'agit ici de garantir des conditions d'exercice de la démocratie, ce que seule la puissance publique peut faire et non pas, bien sûr, les sponsors ou

la publicité. J'aimerais juste rappeler ici une autre petite anecdote que celle que M. Kanaan a rappelé. C'est celle du *Tages-Anzeiger* qui avait refusé de faire de la publicité pour des voitures pendant des années. Ford a ensuite tenté de couler le *Tages-Anzeiger* et par la suite la rédaction a fait, pendant des années, de l'auto-censure. C'est une affaire connue et célèbre que je voulais signaler ici. Cela revient à dire que les pressions provenant des annonceurs sont autrement efficaces que celles provenant de la puissance publique.

J'aimerais encore parler d'un autre élément. On dit ici ne pas vouloir accéder à une demande d'aide directe – on risquerait d'avoir des accidents du type Ford – mais je pense qu'on n'a pas affaire ici à une aide directe. On passe par la Fondetec, qui est quand même un organe détaché et indépendant. M. de Freudenreich disait que nous n'avions pas l'ombre d'une influence sur la Fondetec. Eh bien, moi, je crois que si; nous avons quand même l'ombre d'une influence, mais pas plus. Alors, utilisons celle-ci pour l'inviter à entrer en matière. Le montant annoncé depuis des mois par le *Courrier*, et dont il a besoin pour survivre, est de 400 000 francs. C'est une somme qui paraît considérable – je suis d'accord – mais ce sera sans doute un peu moins en considération des abonnements supplémentaires qui arrivent déjà et qui vont continuer d'arriver. Il y aura probablement des impondérables, des imprévus, des choses que nous ne connaissons pas. Admettons que nous soyons autour des 400 000 francs; je pense que c'est cela ou rien. C'est cela ou la mort d'un journal, qui – je le rappelle – est un point de vue et non pas un objet. (*Applaudissements de la gauche et du Parti radical.*)

M. René Grand (S). En tant que motionnaire, j'aimerais corriger une petite erreur qui se trouve à la page 1 du rapport M-338 A: «M. Grand ajoute que par le passé le journal était subventionné par les grandes communes pour un montant de 250 000 francs.» Je répète que c'était l'Eglise catholique...

La présidente: Nous avons déjà fait la correction, Monsieur Grand.

M. René Grand. Je vous remercie, mais je voulais souligner aussi que le fait d'avoir coupé le cordon ombilical avec l'Eglise catholique fait que le journal continue de vivre. C'est une preuve de l'indépendance du *Courrier*, et comme son slogan l'indique – indépendant par nature – cela se paie très cher. Ce soir, j'aimerais bien qu'on soit conscient – comme l'ont dit mes préopinants – qu'il s'agit maintenant de savoir si, oui ou non, nous voulons que le *Courrier* vive ou si nous prononçons son éloge funèbre. Alors, donnons-lui les moyens, et que le *Courrier* vive.

M. Alain Marquet (Ve). Le débat se tourne visiblement sur le choix de l'aide directe ou de l'aide indirecte. Je dirai qu'en matière d'aide indirecte – je considère que c'est le cas pour la Fondetec – on doit effectivement encourager le *Courrier* et la Fondetec – comme le propose l'amendement de M. de Freudenheim – à prendre langue sur les modalités d'un accord financier qui soit à même de remettre à flot le *Courrier* et de rassurer l'électorat sur la pérennité à long terme de cet organe de presse, puisqu'il est indispensable à l'opinion genevoise.

Je me permettrai de faire une comparaison entre l'aide directe, l'aide indirecte et celle des individus que nous sommes tous et qui tentons – dans le cadre de la médecine que nous nous accordons – de prendre soin de nous en permanence. C'est un peu l'aide indirecte, on prend soin du terrain, l'objectif étant de ne pas tomber malade. Pour l'instant, le *Courrier* est malade, et comme, dans ces cas-là, on fait appel pour une personne à des médecines quelquefois un peu plus vigoureuses, il me semble que c'est de l'aide directe, en l'occurrence la médecine vigoureuse, dont le *Courrier* a absolument besoin, comme l'a dit M. Bonny.

J'aimerais rappeler à ceux qui craignaient pour l'indépendance du *Courrier* qu'il y a, sauf erreur, deux ou trois ans le *Courrier* avait bénéficié d'une aide de 150 000 francs, issue d'Edipresse, ce qui avait fait jaser. Je n'ai pas souvenir que la ligne rédactionnelle du *Courrier* ait changé suite à cette participation. Donc, à mes yeux, l'aide directe peut se justifier et, si aide directe il doit y avoir, je considère que les 30 000 francs qui ont été proposés ne sont qu'une goutte d'eau et qu'il faudrait absolument que ce montant soit revu à la hausse si on veut que notre parlement se montre digne du souci de la pluralité de la presse dont il s'est fait l'écho ce soir.

En ce qui concerne le monopole qui risquerait de survenir en cas de disparition du *Courrier*, il est bien clair que même le journal qui resterait le seul à être distribué dans les caissettes ou les bureaux de tabac perdrait lui aussi en crédibilité. La pluralité est nécessaire pour tous les journaux, qu'ils soient petits ou grands.

M. Roger Deneys (S). Je voulais revenir sur l'amendement de M. Zaugg. En l'occurrence, je pense que la publication des ordres du jour n'est pas une très bonne idée si on le fait dans les deux quotidiens, dans la mesure où le prix de la publicité dans l'un et l'autre de ces quotidiens n'est pas le même. Cet amendement aurait pour effet de subventionner davantage la *Tribune de Genève* que le *Courrier* au niveau du montant qui serait alloué à l'un ou à l'autre, ce qui ne me paraît pas tout à fait souhaitable. Je vous propose donc de retirer cet amendement.

Pour le reste, je trouve que les personnes proposant l'aide indirecte sont un peu des Ponce Pilate. Il est vrai que celle-ci vise simplement à dire: «Écoutez,

débrouillez-vous! Nous ne voulons pas nous en occuper pour le moment, revenez lorsque vous serez en train mourir et on vous aidera.» Ce n'est à mon avis pas génial et ce n'est pas comme cela qu'on va s'en sortir. Je pense donc que c'est soit à la Fondetec d'intervenir – encore que je ne suis pas convaincu que ce soit son rôle – soit directement à ce Conseil municipal de donner un mandat au Conseil administratif afin qu'il subventionne directement 30 000 francs ou 300 000 francs, pourquoi pas? Un montant de 300 000 francs représente 10% des recettes du *Courrier*. Un actionnaire qui a 10% d'une entreprise ne fait pas la pluie et le beau temps et ne peut pas imposer ses vues. Ainsi, vous n'aurez pas la *Pravda* N° 2.

M^{me} Sophie Christen (L). Je m'étonne de ces problèmes d'aide directe et indirecte. Il me semble qu'il y a quelque temps on a parlé d'une crèche et au nom de la sauvegarde des pauvres enfants qu'il fallait élever selon la méthode Piaget, on a débloqué tout à coup 130 000 francs. Maintenant, il s'agit d'un journal qui a besoin de 400 000 francs. J'aimerais savoir si toute entreprise privée peut se permettre de venir taper à la porte de la Ville pour demander une aide financière et où on va s'arrêter.

La présidente. Il n'y a donc plus d'orateur. Permettez-moi de prendre une petite inspiration pour saluer dans la tribune du public M^{me} Jeannette Schneider-Rime, ancienne présidente de ce Conseil et ancienne députée. (*Applaudissements.*)

Je salue à nouveau les représentants du Parlement des jeunes, que j'ai déjà salués tout à l'heure, mais je crois qu'ils n'étaient pas encore arrivés dans ces bancs. Je leur souhaite la bienvenue. Je voudrais également saluer le public qui s'est joint à nous ce soir et lui dire que nous avons un article dans notre règlement qui stipule ceci: «Pendant les séances, le public est assis à la tribune et garde le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation lui est interdite.» J'aimerais aussi que vous nous excusiez pour le retard, puisque, effectivement, nous avons dû prendre deux objets avant de traiter la motion qui vous intéresse particulièrement, et donc je regrette beaucoup que l'on vous fasse attendre.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote des trois amendements dont nous avons été saisis. Tout d'abord, je mets aux voix l'amendement de M. Christian Zaugg, qui demande le rétablissement de la publication de l'ordre du jour des séances du Conseil municipal dans le *Courrier* et la *Tribune de Genève*.

Mis aux voix, l'amendement de M. Zaugg est refusé par 25 non contre 23 oui (quelques abstentions).

La présidente: Nous avons encore deux amendements, présentés lors de la séance précédente. Je vous lis l'amendement de M. de Freudenreich qui remplace la deuxième invite de la motion amendée par la commission: «Le Conseil municipal, au nom de la diversité de la presse, invite la Fondetec à accroître le soutien qu'elle accorde au *Courrier*, à étudier toutes les possibilités d'appui dont elle dispose et à solliciter au besoin la Ville de Genève, notamment par la mise à disposition de locaux adaptés.»

Mis aux voix, l'amendement de M. de Freudenreich est refusé à la majorité (quelques abstentions).

M. Didier Bonny (DC). Je sais que tout à l'heure un vote nominal a été demandé, mais je pense que c'est sur l'ensemble de la motion. Je demande l'appel nominal sur l'amendement que j'ai déposé. (*Protestations.*) Ecoutez, je le demande, si cette assemblée n'est pas d'accord, c'est démocratique, elle dit non.

La présidente. Est-ce que vous êtes soutenu? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Nous votons maintenant l'amendement de M. Bonny à l'appel nominal. Je prie M. Jean-Charles Rielle de bien vouloir procéder à l'appel nominal. Veuillez rejoindre vos sièges. Le scrutin est ouvert.

M^{me} Nicole Bobillier(S). J'aimerais que vous relisiez l'amendement de M. Bonny pour qu'on puisse bien se rendre compte de ce qui se passe.

La présidente. Volontiers. L'amendement de M. Bonny consiste à ajouter à la motion amendée par la commission une troisième invite, qui est la suivante: «Inviter la Fondetec à accroître son soutien au *Courrier* en lui accordant le montant nécessaire à sa survie.» Bien, maintenant, nous sommes en procédure de vote et il n'y a plus d'intervention possible. M. Jean-Charles Rielle, je vous redonne la parole.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Bonny est accepté par 35 oui contre 14 non (14 abstentions).

Ont voté oui (35):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Tristan Cerf (AdG/TP), M. Olivier Coste (S), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Diane Demierre (L), M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI), M. Jacques François (AdG/SI), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. René Grand (S), M. François Harmann (L), M. François Henry (L), M^{me} Marianne Husser (Ve), M^{me} Vanessa Ischi (Ve), M^{me} Liliane Johner (AdG/TP), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Alain Marquet (Ve), M. Guy Mettan (DC), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M. Guy Savary (DC), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/TP), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (14):

M^{me} Sophie Christen (L), M^{me} Renate Cornu (L), M. Guy Dossan (R), M. Alain Fischer (R), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Sami Kanaan (S), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Maudet (R), M. Georges Queloz (L), M. Daniel Sormanni (S), M^{me} Michèle Wavre-Ducret (R), M. René Winet (R).

Se sont abstenus (14):

M. Roberto Broggin (Ve), M. Philippe Cottier (DC), M^{me} Diana de la Rosa (S), M. Roger Deneys (S), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP), M^{me} Monica Huber Fontaine (Ve), M. Roman Juon (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M^{me} Sandrine Salerno (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Liliane Chabander-Jenny (L), M. Alain Comte (AdG/TP), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Gérard Deshusses (S), M. Michel Ducret (R), M^{me} Monique Guignard (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M^{me} Christina Matthey (Ve), M. Mark Muller (L), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Evelyn Strubin (AdG/SI).

Présidence:

M^{me} Alice Ecuivillon (DC), présidente, n'a pas voté.

La présidente. En deuxième débat, je fais voter la motion amendée par la commission et par le plénum, c'est-à-dire telle qu'elle est présentée dans le rapport mais avec un paragraphe supplémentaire N° 3. La procédure de vote est ouverte, veuillez regagner vos sièges. Je prie M. Jean-Charles Rielle de bien vouloir procéder à l'appel nominal, qui a été demandé par M. Lyon.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée par 57 oui contre 2 non (5 abstentions).

Ont voté oui (57):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Roberto Broggin (Ve), M. Tristan Cerf (AdG/TP), M^{me} Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M. Philippe Cottier (DC), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Diana de la Rosa (S), M^{me} Diane Demierre (L), M. Roger Deneys (S), M. Guy Dossan (R), M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Alain Fischer (R), M. Jacques François (AdG/SI), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. René Grand (S), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Harmann (L), M^{me} Monica Huber Fontaine (Ve), M^{me} Marianne Husser (Ve), M^{me} Vanessa Ischi (Ve), M^{me} Liliane Johner (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. André Kaplun (L), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Alain Marquet (Ve), M^{me} Christina Matthey (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Georges Queloz (L), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M. Guy Savary (DC), M. Damien Sidler (Ve), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI), M. René Winet (R), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (2):

M^{me} Sophie Christen (L), M^{me} Linda de Coulon (L).

Se sont abstenus (5):

M. Alain Dupraz (AdG/TP), M. Jean-Marie Hainaut (L), M. François Henry (L), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG/TP).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Liliane Chabander-Jenny (L), M. Alain Comte (AdG/TP), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Gérard Deshusses (S), M. Michel Ducret (R), M^{me} Monique Guignard (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Mark Muller (L), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Evelyne Strubin (AdG/SI), M^{me} Michèle Wavre-Ducret (R).

Présidence:

M^{me} Alice Ecuillon (DC), présidente, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal, au nom de la nécessité de la diversité de la presse, invite le Conseil administratif à marquer un soutien au *Courrier*, dès l'an 2000, sous trois formes:

1. Prévoir un montant pour les abonnements et la publicité de même niveau que celui payé aux principaux quotidiens genevois.
2. Chercher une solution pour des locaux plus grands et moins onéreux qu'actuellement.
3. Inviter la Fondetec à accroître son soutien au *Courrier* en lui accordant le montant nécessaire à sa survie.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. **Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 920 000 francs destiné à la reconstruction complète de la superstructure de la chaussée et des trottoirs et à la construction d'un collecteur à régime séparatif eaux usées/eaux pluviales à la rue des Alpes, sur le tronçon compris entre le quai du Mont-Blanc et la rue de Berne, dont à déduire une participation de 375 000 francs de l'Etat de Genève, soit un montant net à la charge de la Ville de Genève de 4 545 000 francs (PR-470 A)¹.**

Rapporteur: M. Guy Dossan.

La commission des travaux, sous la présidence de M. Roman Juon, a traité de l'objet cité en titre dans sa séance du 3 novembre 1999.

Les notes de séance étaient prises par M^{me} Guenevere Paychère que le rapporteur remercie pour l'exactitude et la précision de cette prise de notes.

A. Audition de M. Claude Castella, chef du Service études et constructions à la Division de la voirie

Préambule (sur la base de la proposition et des informations données par M. Castella)

La reconstruction du réseau d'assainissement d'eaux usées/eaux pluviales de la rue des Alpes a fait l'objet d'un crédit d'étude de 320 000 francs voté par notre Conseil le 11 février 1998.

Le collecteur existant, de type unitaire, est dans un état de vétusté avancée:

- sur le tronçon quai du Mont-Blanc/rue Pécolat, il s'agit d'un tuyau ovoïde 130/210 dont la calotte est fortement fissurée sur presque toute la longueur du collecteur;
- sur le tronçon rue Pécolat/rue de Berne, il s'agit d'une canalisation 60x150 en maçonnerie, dont le radier et plusieurs joints sont ouverts et laissent ainsi échapper localement les eaux usées.

De plus, la fondation de la chaussée et des trottoirs repose sur le remblai des murs des anciennes fortifications, un sol de mauvaise qualité.

Etant donné l'état de ces collecteurs unitaires et leur situation en zone A de protection de la nappe phréatique, leur remplacement par des collecteurs séparatifs s'avère nécessaire.

¹ «Mémorial 156^e année»: Proposition, 4472.

La SGS ayant reçu du DAEL l'obligation de construire une canalisation de pompage et de refoulement d'eau du lac (2 canalisations de Ø 30 cm) pour les besoins énergétiques de son nouveau bâtiment et ayant obtenu l'approbation LER le 22 mars 1999, le tracé de cette canalisation empruntera la rue des Alpes jusqu'au mur du quai du Mont-Blanc.

Il convient donc de profiter des travaux effectués par la SGS pour réaliser dans le même secteur, en coordination avec cette dernière, ceux propres à la Ville de Genève, soit la construction du collecteur séparatif, le réaménagement et la reconstruction de la superstructure de la rue des Alpes, entre le quai du Mont-Blanc et la rue de Berne.

Cette coordination permettra ainsi d'éviter des ouvertures successives sur le domaine public.

Eléments techniques du projet

La proposition N° 470 comprend les travaux suivants:

Aménagement de surface

- tronçon quai du Mont-Blanc/rue Pécolat: reconstruction complète de l'encaissement de la chaussée;
- tronçon rue Pécolat/rue de Berne: reconstruction de l'encaissement de la chaussée dans le périmètre du collecteur. La surface restante de la chaussée fera l'objet de quelques corrections de profil et de la pose d'une nouvelle couche de surface;
- reconstruction de trottoirs et création de trottoirs traversants aux débouchés des rues Rossi, Albert-Cohen, Lugardon et du square du Mont-Blanc.

Remarque

La surface future et la disposition des diverses voies de circulation seront identiques à la situation actuelle, à l'exception de quelques élargissements de trottoirs aux alentours de la place Dorcière.

Assainissement

- exécution d'un collecteur eaux usées Ø 40 cm sur 330 m, à une profondeur de 4-5,50 m;
- exécution d'un collecteur eaux pluviales Ø 90 cm sur 110 m, à une profondeur de 3,20 m;
- exécution d'un collecteur eaux pluviales Ø 100 cm sur 110 m, à une profondeur de 4,20 m;

- exécution d'un collecteur eaux pluviales Ø 120 cm sur 110 m, à une profondeur de 4,70 m;
- réalisation d'attentes pour futurs collecteurs séparatifs rues de Berne, Pécolat et place des Alpes;
- exécution du raccordement du nouveau collecteur en régime séparatif au collecteur principal du quai du Mont-Blanc, y compris stabilisation du terrain.

Remarques

- sur le tronçon commun SGS/Ville de Genève, les fouilles des 2 entreprises seront rapprochées au maximum afin d'économiser sur les coûts du terrassement;
- en raison de la mauvaise qualité du terrain, les fouilles pour le collecteurs devront être blindées (palplanches métalliques);
- les travaux s'effectueront par tranches de 50 m, afin de perturber le moins possible la circulation;
- la circulation sur le quai du Mont-Blanc et aux divers croisements sera assurée en tout temps par l'exécution de fouilles pontées permettant de travailler sous la chaussée;
- une information par communiqués de presse et informations aux riverains est prévue au démarrage du chantier ainsi que pour tout changement de phase du chantier.

La SGS compte terminer ses travaux à l'été 2000, mais la durée totale du chantier sera d'environ 20 mois.

Le chantier de la Ville devra donc s'adapter à l'échéancier de celui de la SGS.

Etant donné les délais, les travaux ont déjà fait l'objet d'une soumission. Les prix indiqués dans la proposition sont donc ceux établis par le mandataire. Ils ne devraient pas connaître de modification, sauf imprévus.

Questions des commissaires

Plusieurs commissaires s'étonnent, au vu de l'urgence des travaux (cette proposition doit en effet être impérativement votée au début décembre), de la procédure assez lente adoptée pour cet objet (dépôt mi-avril, passage en juin devant le Conseil municipal), alors que les travaux de la SGS étaient connus depuis longtemps.

M. Castella répond que les documents ont été déposés dans les délais et que la suite donnée ne dépend plus de ses services.

Le président précise que le magistrat l'a informé de l'urgence en septembre, mais que cet objet n'a pu être agendé plus vite en raison de l'étude du budget.

A la question d'un commissaire, il est répondu que le Monument Brunswick ne sera pas affecté par les travaux.

Un commissaire pose la question de savoir si les problèmes financiers que connaît la SGS peuvent avoir une incidence sur les travaux. Il est répondu par la négative.

M. Castella précise que la SGS paie les travaux liés à ses canalisations ainsi que ceux de la surface supérieure située dans le périmètre de ces derniers.

Le même commissaire demande si, en lieu et place de trottoirs en béton «genevois», il ne serait pas plus judicieux d'utiliser des pavés, qui peuvent être enlevés plus facilement lors d'une éventuelle ouverture ultérieure de fouilles.

M. Castella répond que, l'inventaire des travaux en sous-sol ayant été dressé, il n'est pas prévu d'autres travaux dans ce secteur. D'autre part, les pavés ne se prêtent pas au nettoyage des trottoirs, les joints de sable étant chassés par les engins de nettoyage à haute pression, ce qui a pour conséquence de déchausser les pavés. Le problème serait d'ailleurs identique avec l'utilisation d'engins à brosse.

Un commissaire souhaite avoir des précisions sur l'avancement de la mise en régime séparatif. En 1991 déjà, certains secteurs étaient en régime séparatif, mais se déversaient dans des collecteurs unitaires. Ces travaux sont onéreux, mais sont-ils vraiment efficaces? Il a en effet compté que trente ou quarante ans seraient encore nécessaires pour terminer l'équipement de la ville.

M. Castella répond que, en ce qui concerne la rue des Alpes, cela constituera une sorte de colonne vertébrale sur laquelle seront ensuite branchées les rues latérales. La plus grande difficulté réside dans l'installation du régime séparatif pour les gros collecteurs des quais. Si cela est possible, il est envisagé de les dédoubler de l'intérieur, comme cela a été réalisé pour le collecteur du quai de la Poste.

Aujourd'hui, la couronne du centre-ville est en régime séparatif, ce qui représente 50% de la ville. Le plus difficile reste néanmoins à réaliser, soit l'installation du centre-ville lui-même. Les travaux ne doivent pas être dispersés, mais conduits sur les axes principaux.

Il tient toutefois à préciser que les travaux ne sont menés qu'en fonction des opportunités qui se présentent.

B. Discussion et vote

Le groupe libéral votera cette proposition. Ces travaux coûtent cher, mais il faut poursuivre la mise en régime séparatif de la ville.

Proposition: chaussée et collecteur à la rue des Alpes

Le groupe radical votera également cette proposition, puisqu'il convient de finir ce que l'on a commencé. Il formule toutefois le regret que, pour toutes sortes de raisons, la commission se trouve une nouvelle fois dans l'obligation de traiter un objet en toute urgence.

Le groupe socialiste votera cette proposition. A l'avenir, il faudra toutefois faire attention à tous ces travaux de réfection de chaussées, car le perfectionnisme de la Ville a déjà coûté et coûte encore très cher à la collectivité. Des économies doivent pouvoir être réalisées dans ce domaine.

Les Verts s'abstiendront. La disposition actuelle des voies de circulation étant simplement reconduite, ils regrettent le manque d'attention à l'égard des cyclistes et des piétons. Ils constatent également que la Ville consent de gros investissements pour les voiries, soit pour les automobilistes, alors que l'on pourrait en consentir plus pour le logement.

Enfin, tous les commissaires sont d'avis qu'une étude comparative entre ce qui se fait à Genève et dans d'autres villes doit être menée.

Arrivée au terme de l'étude de la proposition N° 470, la commission des travaux vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 12 oui (2 DC, 2 R, 3 L, 1 AdG/SI, 2 S, 2 AdG/TP) et 3 abstentions (2 Ve, 1 AdG/SI), d'accepter l'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M. Roman Juon, président de la commission des travaux (S). Je vous remercie, Madame la présidente, d'avoir mis cela rapidement à l'ordre du jour. Je crois que cet objet pourra être traité très rapidement, car il y a en effet d'autres urgences, entre autres, la poste de Saint-Jean. Dans le cas particulier, un traitement urgent était souhaité parce que les travaux pourraient commencer au mois de janvier ou février prochains et, si on peut le faire à ce moment-là, on pourra partager la fouille avec un autre chantier important et la Ville de Genève gagnera environ 300 000 francs. C'est une occasion à ne pas manquer, sinon il faudrait faire une fouille complète à côté de celle dont on aurait pu profiter pour rentrer nos canalisations. C'est la raison pour laquelle il était urgent de dégager ce point de l'ordre du jour.

M. Guy Dossan, rapporteur (R). Je serai très bref. Je voudrais simplement que le magistrat remercie M. Castilla qui a fait la présentation. Il est vrai que, lorsque les présentations des propositions du Conseil administratif sont extrêmement bien faites, cela passe tout droit à la commission des travaux, ce qui n'est pas toujours le cas. Je crois donc qu'il faut remercier les fonctionnaires et les collaborateurs du département qui ont fait ces présentations.

J'ajoute une information à mon rapport – que je ne connaissais pas, puisqu'il a fallu faire le rapport en l'espace d'une semaine. Il s'agit de la date d'approbation de la requête LER pour la SGS, soit le 22 mars 1999. Cette date avait été demandée par un conseiller municipal lors d'une séance, donc, pour le *Mémorial*, j'aimerais qu'elle figure dans mon rapport. (*Corrigé au Mémorial.*)

Premier débat

M^{me} Monica Huber Fontaine (Ve). Les Verts diront oui à la proposition N° 470 du Conseil administratif. La coordination avec d'autres travaux est judicieuse et il est nécessaire de renouveler le collecteur situé à la rue des Alpes, qui est fissuré et qui fuit à certains endroits. Le système séparatif est actuel dans le Canton et partout ailleurs.

Toutefois, nous assortirons notre vote de quelques remarques qui ont justifié notre abstention en commission. Premièrement, les eaux collectées au centre-ville sont passablement polluées et vont être grossièrement filtrées et rejetées presque telles quelles dans le lac et le Rhône. Nous demandons qu'une attention particulière soit portée à une diminution de cette pollution. Deuxièmement, nous souhaitons davantage de squares ou de places disposant de surfaces perméables qui permettraient le filtrage naturel de l'eau de pluie.

D'autre part, nous aimerions que lors de travaux si importants, dans un quartier où la vie est intense, une réflexion plus approfondie soit menée sur l'aménagement et la répartition de la chaussée entre les habitants et les personnes qui transitent à travers le quartier. Nous demandons aujourd'hui au Conseil administratif d'imaginer une façon de rendre plus conviviale et plaisante la traversée de la chaussée de la rue des Alpes, à un endroit ou deux, de façon que l'on puisse traverser facilement. Par exemple, on pourrait effectuer un traitement au sol qui indiquerait clairement un trajet piétonnier.

On demande aussi au Conseil administratif d'envisager l'élargissement du trottoir devant certains lieux, comme le monument Brunshwig ou l'AMR, et considérer la répartition de la circulation sur les axes parallèles; il y en a suffisamment...

La présidente. Vous vous prononcez sur le rapport, Madame...

M^{me} Monica Huber Fontaine. Oui, ce sont les remarques que j'ai à faire au sujet de ce rapport. Nous demandons aussi au Conseil administratif d'étu-

dier la possibilité de garnir les trottoirs de pavés ou de dalles amovibles et réutilisables lors de prochains travaux, comme cela se fait déjà dans certaines villes, ce qui permet d'avoir moins de déchets de chantier et de réutiliser les matériaux.

Finalement, nous demandons que, pendant les travaux, la traversée et l'accès à la rue des Alpes et aux rues adjacentes demeurent aisés pour les piétons et toute personne se déplaçant sur deux roues ou à roulettes.

M. Georges Queloz (L). Tout d'abord, je voudrais m'associer à ceux qui ont adressé des remerciements au bureau d'avoir fait diligence et d'avoir mis ce point à l'ordre du jour afin que nous en discutons aujourd'hui. Je tiens aussi à remercier le rapporteur, M. Guy Dossan, d'avoir déposé son rapport pour cette proposition, qui avait un peu traîné dans les tiroirs, et d'avoir aussi permis qu'on puisse la traiter ce soir.

Le groupe libéral acceptera cette proposition. Il est clair que ce serait ridicule d'apporter des retards sur les travaux du chantier de la SGS et c'est la raison pour laquelle il a fallu bousculer un petit peu l'ordre du jour afin d'y insérer cette proposition. J'en remercie le bureau et je souhaite que tout le monde vote cette proposition.

M. Roman Juon, président de la commission des travaux (S). Au nom du Parti socialiste, nous soutenons naturellement cette proposition. En ce qui concerne les aménagements futurs, nous faisons confiance à M. Ferrazino, responsable du département concerné, qui a déjà annoncé la couleur, et je crois qu'on n'a pas besoin de lui donner des leçons et de lui dire ce qu'il faut faire. Je pense que cela va se faire d'office. Par ailleurs, tout chantier doit prévoir des accès de sécurité pour les piétons.

Je fais juste un petit aparté en tant que président de la commission des travaux. J'ai oublié de remercier naturellement le rapporteur, mais, en même temps, j'associe tous les rapporteurs que j'ai «drillé», quasiment depuis le mois de juin, et qui ont tous joué le jeu en effectuant leur travail dans des délais extrêmement courts, mais c'est ainsi que l'on avance. Le grand regret est que nos débats se prolongent et que nous avons une série de chantiers dont ceux de Saint-Jean – la couverture des voies CFF – qui ne sont pas encore passés à cette session. Je le regrette très sincèrement, car on perd plus d'un mois sur le début des travaux à cet endroit-là.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Le groupe AdG (Parti du travail et Progressistes) va voter cette proposition. Je suis quand même un peu étonné que les Verts apportent certaines revendications, alors que je les ai peu entendus en commission sur ce sujet.

Concernant M. Juon, président de la commission des travaux, il est vrai qu'il stresse ses commissaires ainsi que ses rapporteurs, mais je pense qu'il a raison de le faire.

Deuxième débat

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je fais voter l'arrêté article par article et dans son ensemble.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 4 545 000 francs destiné à la reconstruction complète de la superstructure de la chaussée et des trottoirs et à la construction d'un collecteur à régime séparatif eaux usées/eaux pluviales à la rue des Alpes, sur le tronçon compris entre le quai du Mont-Blanc et la rue de Berne.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée, d'une part, par un prélèvement de 2 500 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» et, d'autre part, au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 045 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier déduction faite du prélèvement sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration», soit 2 500 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2001 à 2030.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. **Résolution de M. Roberto Brogini, M^{mes} Sophie Christen, Renate Cornu, Linda de Coulon, MM. Alain Fischer, René Grand, Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Alain Sandoz et M^{me} Marie Vanek: «Contre la fermeture de la poste de Saint-Jean» (R-7)¹.**

PROJET DE RÉSOLUTION

- Suite à l'audition des pétitionnaires de la poste du Beulet;
- suite à la motion urgente concernant la poste du Beulet votée à l'unanimité du Conseil municipal en date du 10 novembre 1999;
- face à l'échéance de la fermeture du bureau de poste fixée au 31 décembre 1999;
- sur la demande de la commission des pétitions,

le Conseil municipal prie le Conseil administratif d'intervenir immédiatement auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

M^{me} Marie Vanek, présidente de la commission des pétitions (AdG/SI). C'est en tant que présidente de la commission des pétitions que je prends la parole. Nous avons déposé la résolution urgente N° 7 suite à l'audition des pétitionnaires concernant la poste du Beulet. Cette résolution demande au Conseil administratif d'intervenir immédiatement auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication afin que cette poste ne soit pas fermée.

¹ Urgence acceptée, 2082.

Je voudrais simplement vous annoncer, Mesdames et Messieurs, que nous avons voté cette année la nouvelle Constitution fédérale. Dans un de ses articles, il est spécifié que le service de la Poste est un service public. Quel service public? En fermant des postes de quartier? Ce n'est pas seulement la poste du Beulet qui est menacée, il y en a bien d'autres. Nous connaissons déjà le point de vue de M. Kunz et le dégât qu'il a déjà pu faire au niveau de la Poste. Nous connaissons actuellement le service des télécommunications, qui est devenu un service privé tel que Swisscom, sans compter le nombre de licenciements que cela implique, et je trouve cela déplorable.

Actuellement, l'association pour la défense de l'ouverture de la poste du Beulet n'est pas en possession des chiffres qu'elle réclame haut et fort à M. Kunz, parce que ce monsieur déclare que cette poste ne remplit pas un chiffre d'affaires, malgré le fait que la nouvelle Constitution dit bien que c'est un service public. Fermer une poste n'est pas simplement supprimer des emplois, mais c'est également enterrer une vie de quartier. Il faut savoir que de nombreuses personnes se rendent à la Poste, non seulement pour y faire leurs paiements, mais aussi pour envoyer du courrier et, par la même occasion, faire quelques petits achats dans les marchés qui avoisinent cette poste et prendre un petit café, ce qui n'est pas désagréable quand on en revient.

Pour ces raisons-là – et maintenant je parlerai au nom de l'Alternative – j'aimerais, Messieurs et Mesdames, que vous souteniez la résolution N° 7.

Préconsultation

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Le groupe Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) soutiendra avec vigueur la résolution N° 7, avec un hommage tout particulier aux pétitionnaires de la poste de Saint-Jean.

En effet, la commission des pétitions – dans son ensemble, je ne crois pas me tromper – a apprécié la qualité de l'audition des pétitionnaires. Leur façon d'aborder la qualité de vie de leur quartier, de nous mettre face à la Constitution fédérale, qui décrit la Poste comme un service public, alors que celle-ci ne répond plus à cette définition, tant il est vrai que son seul souci, depuis la division entre les Télécommunications et la Poste, est de rentabiliser ses prestations au maximum en oubliant le service à la population. Aujourd'hui, la fermeture de la poste du Beulet nous préoccupe, mais notre réflexion doit dépasser le quartier de Saint-Jean, puisque le géant jaune a des vellétés de fermer d'autres bureaux de poste, comme ceux du Bouchet, des Contamines, de la rue de la Ferme, sans compter tous ceux qui suivront.

Nous devons donc donner un signe fort à nos autorités fédérales en leur renvoyant cette résolution et leur démontrer que la population de notre ville ne laissera pas démanteler les services publics sans réagir.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais tout d'abord saluer le combat exemplaire du quartier de Saint-Jean ainsi que le combat de M^{me} Jacqueline Meng, que j'ai surnommée hier soir «l'impératrice de Saint-Jean». Elle maîtrise, ainsi que son Comité citoyen pour la défense de la poste de Saint-Jean, ce combat avec sérénité et ténacité, en évitant les écueils de la politisation et les débordements de toutes sortes. Les actions sérieuses et réfléchies accomplies, souvent avec humour, par ce comité et les habitants de Saint-Jean, s'inscrivent dans un esprit réel de convivialité.

La disparition éventuelle de la poste de Saint-Jean reflète, vous l'avez dit, Mesdames et Messieurs, un véritable problème de société. Depuis quelques années, le secteur privé a choisi la rentabilité à tout crin pour faire face à la mondialisation. On a vu dans certains quartiers – aussi à Saint-Jean – la fermeture de petites Coop, Migros ou succursales de l'UBS, ce qui a malheureusement gêné une grande partie de la population: catégories modestes, aînés, handicapés, etc. Maintenant, malheureusement, les services publics s'y mettent aussi, d'où la révolte, légitime et explicable, à laquelle on assiste à Saint-Jean – de Saint-Jean à Seattle.

La séparation de Swisscom et de la Poste a condamné la Poste à rechercher la rentabilité, alors que Swisscom encaisse des millions de bénéfices. C'est vraiment choquant. C'est d'autant plus choquant que Moritz Leuenberger, conseiller fédéral, socialiste, pourtant a dit, dans un discours pour fêter les 125 ans de la Poste, qu'il fallait maintenir un service public de qualité. Monsieur Sottas, vous seriez gentil d'écouter. Vous êtes sensible au service public et je le sais, merci.

M. Alain Comte (AdG/TP). Moi, je n'ai plus de boulot grâce à M. Leuenberger...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Comte, on en parlera tout à l'heure. Ne me rendez pas responsable de tous les méfaits de mes camarades. Bien, je continue. La Poste est donc obligée de faire le grand écart entre la rentabilité et la notion de service public.

M^{me} Vanek l'a dit, la fermeture de la poste de Saint-Jean préfigure aussi d'autres fermetures. On nous a annoncé tout à l'heure, pendant que nous étions en

séance avec M. Lamprecht, l'occupation de la poste de Gy. C'est le plus petit village du canton, mais il est vrai que la fermeture de sa poste va handicaper un certain nombre de ses habitants.

J'aimerais revenir à la chronologie du combat qui a été mené par les habitants de Saint-Jean pour garder leur poste et qui a été suivi de près par le Conseil administratif, puisque celui-ci, unanime, a décidé de me mandater pour suivre ce combat et le soutenir. Je répète que ce n'est pas Manuel Tornare mais le Conseil administratif qui est derrière les habitants de Saint-Jean. J'ai donc, au nom du Conseil administratif, participé à plusieurs des assemblées de ceux-ci à la Maison de quartier de Saint-Jean pour la défense de leur poste et j'ai eu des contacts réguliers avec le Comité citoyen. J'ai occupé avec eux la poste de Saint-Jean et j'ai rencontré à plusieurs reprises M. Kunz et lui ai demandé de venir – les habitants de Saint-Jean le savent, ils s'en souviennent – s'expliquer devant les habitants. Il faut reconnaître qu'il a eu ce courage.

J'ai aussi écrit à Moritz Leuenberger. J'ai été choqué par sa réponse et par une phrase que je cite: «En zone urbaine particulièrement, le réseau doit faire l'objet d'une optimisation quant aux sites d'implantation en fonction de l'analyse de la fréquentation, de la part de la clientèle notamment.» Je lui ai répondu – au nom du Conseil administratif et aussi en mon nom personnel, vous verrez pourquoi – en lui disant ceci: «Je suis certain qu'en mettant ensemble nos convictions nous arriverons à trouver des perspectives qui tiennent compte à la fois des soucis d'optimisation de la Poste et de la nécessité d'offrir des prestations équivalentes sur l'ensemble du territoire. Ces deux impératifs ne sont pas forcément inconciliables dès lors que l'on s'efforce de promouvoir un service public de qualité. Comme socialistes, nous en avons la responsabilité première.» Vous comprenez pourquoi j'ai écrit cette dernière phrase. J'ai demandé un rendez-vous à M. Leuenberger avec des représentants du comité des habitants. M. Lamprecht m'a dit, il y a deux heures, qu'il nous accompagnerait si M. Leuenberger acceptait un rendez-vous. M. Carrera, bras droit de M. Leuenberger, voulait avoir les résultats de la rencontre qui a eu lieu il y a deux heures dans le bureau de M. Lamprecht.

Comme c'est tout frais, j'ai pris quelques notes et je vous livre une synthèse de cette séance pour les conseillers municipaux. Etaient présents M. Perren, représentant de la Poste pour l'ensemble de la Suisse romande, M. Kunz, déjà cité, M. Lamprecht, conseiller d'Etat, M^{me} Meng et trois représentants du Comité citoyen pour la défense de la poste de Saint-Jean, dont M. Velasco, député au Grand Conseil. J'aimerais dire, et je le souligne, que M. Lamprecht a fait, en introduction, l'éloge du combat des habitants.

Lors de cette séance, le comité a souligné l'importance de la poste de Saint-Jean pour la qualité de vie du quartier. Il a mis en avant le paradoxe de la Poste qui

veut à la fois être à l'écoute de la clientèle et qui n'écoute pas la clientèle de Saint-Jean. Le comité a aussi parlé d'une gifle adressée au troisième âge, qui devrait s'adapter à la disparition de la poste du Beulet, et a demandé au Conseil d'Etat et au Conseil administratif – que je représentais – d'intervenir avec force auprès du Conseil fédéral.

Les représentants de la Poste ont invoqué des impératifs économiques liés à la concurrence européenne – on nous a dit que la Deutsche Post allait prochainement venir s'installer sur le marché helvétique – ce qui constitue malheureusement un danger pour le maintien du service public. Ils ont dit, plus spécifiquement, que la poste de Saint-Jean n'était pas assez visible dans le quartier, qu'elle était trop petite, peu sûre et peu rentable. Ils ont aussi déclaré qu'ils souhaitaient à l'avenir, selon des ordres de Berne, installer des postes dans les carrefours, là où il y a des flux de circulation à la fois humaine et automobile. (*Rires.*) Ne tirez pas sur les messagers comme les Grecs le faisaient sur ceux qui annonçaient de mauvaises nouvelles!

Les représentants de la Poste ont refusé de donner le chiffre d'affaires de la poste de Saint-Jean, mais M. Lamprecht leur a quand même rappelé qu'il fallait nous transmettre ces chiffres. Ils nous ont déclaré que la violence de certains comportements dans le quartier les avaient gênés. Nous les avons rassurés; on ne peut pas éviter parfois des téléphones ou des lettres anonymes, ceux qui font de la politique le savent. Ils ont fait des propositions en faveur du troisième âge; par exemple, le paiement de l'AVS à domicile sera maintenu dans ce quartier. Mais ces propositions sont minimes.

Nous avons examiné ensemble quelques pistes. C'est M. Lamprecht qui en a fait le résumé; il en ressort quatre hypothèses. La première hypothèse, que la Poste a refusée, serait d'ouvrir la poste à mi-temps, soit l'après-midi, soit le matin. La deuxième hypothèse consisterait en une ouverture à mi-temps, mais à moindre coût, c'est-à-dire avec une seule personne au guichet et un service minimal. La Poste est prête à étudier cette perspective. Cela, vous le verrez tout à l'heure; nous avons obtenu un autre rendez-vous et, cette fois-ci, nous serons en mesure de vous donner des chiffres. Troisièmement, les représentants de la Poste ont parlé d'une contribution éventuelle de la Ville ou de l'Etat pour soutenir la poste de Saint-Jean. Je leur ai quand même répondu que le Conseil administratif – et M. Lamprecht a dit la même chose – n'allait pas entrer dans cet engrenage. Si la Poste est défaillante, ce n'est pas aux municipalités ni aux cantons... (*Brouhaha.*) Je vois que l'alcool pris pendant la pause dînatoire fait son effet. (*Brouhaha.*) Il s'agit quand même d'un sujet sérieux. La contribution de la Ville ou de l'Etat n'est donc pas souhaitable. Quatrième hypothèse: la Poste a proposé, éventuellement, qu'un lieu soit affecté par la Maison de quartier de Saint-Jean – le Conseil administratif gère, avec la FASE (Fondation genevoise pour l'animation

socioculturelle), les maisons de quartier – à un dépôt de paquets à destination des utilisateurs de la poste de Saint-Jean. J'ai répondu qu'une fois de plus ce serait la municipalité qui devrait, en quelque sorte, prendre le relais de la Poste et que ce n'était pas admissible.

M. Lamprecht et moi-même, ainsi que les deux représentants de la Poste, avons décidé, d'un commun accord, de nous revoir le 16 décembre à 7 h 30, dans le bureau de M. Lamprecht, pour attendre quelques réponses. M. Lamprecht ira demain à Berne et essaiera éventuellement de voir M. Leuenberger. Je vous ai dit tout à l'heure que je vais essayer de téléphoner demain à M. Carrera, le bras droit de M. Leuenberger, pour avoir un rendez-vous à Berne avec le Comité citoyen pour la défense de Saint-Jean, M. Lamprecht et moi-même. En effet, «mieux vaut voir le bon Dieu que ses saints»!

Je crois, pour terminer, et je répondrai volontiers aux questions, que le problème de la poste de Saint-Jean dévoile l'enjeu de la vie des quartiers au XXI^e siècle. Soit on sacrifie les quartiers sur l'autel de la rentabilité, soit on préserve la qualité de vie liée au maintien des commerces, des bistrotts, des services et des lieux sociaux de proximité, afin d'éviter de tuer un esprit presque villa-geois... (*Remarques de M. Comte.*)

La présidente. Monsieur Comte, veuillez cesser de faire des remarques, sinon je vous prie de sortir.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. En tout cas, le choix du Conseil administratif est fait. Je vous remercie.

M^{me} Diane Demierre (L). Je voudrais simplement indiquer que le groupe libéral, qui a signé cette résolution, soutiendra la pétition en faveur du maintien de la poste de Saint-Jean, puisqu'il a été tout à fait convaincu par les pétitionnaires de celle-ci lorsqu'ils ont été reçus à la commission.

Les pétitionnaires ont montré qu'il y avait un grand intérêt à garder cette poste, apparemment, selon eux, indispensable au quartier. Il y a aussi une forte mobilisation de la population et l'accessibilité à la poste des Charmilles, située à 400 m de la poste du Beulet – 400 m, ce n'est pas énorme, mais finalement cela fait 800 m aller et retour – est difficile et compliquée pour certaines personnes. Le maintien de la poste du Beulet se justifie donc parfaitement.

M. Jean-Charles Rielle (S). Ecoutez, j'étais là-haut au bureau et je me disais que l'on pouvait sauver cette poste de Saint-Jean, puisqu'ils veulent du chiffre et du volume. Je vous rappelle que, dans la ville, il y a des postes qui ont un volume extraordinairement important. Je prends pour exemple la poste de Plainpalais, à laquelle les deux associations dont je fais partie versent plus d'un million par année.

Je lance ce soir un appel solennel aux conseillères et conseillers municipaux, à la Ville de Genève pour son courrier, afin qu'ils aillent tous, dans les prochains mois, faire leurs versements à la poste de Saint-Jean pour créer un volume d'affaires tel que la Poste ne puisse plus fermer celle-ci. En tout cas, nous nous engageons à le faire – je le fais personnellement – et je verrai avec les comités de mes associations pour que nous allions, ces prochains mois, payer nos factures à la poste de Saint-Jean pour créer le volume que la Poste désire réaliser, puisque la poste de Plainpalais a un volume d'affaires suffisant. Je pense que nous avons ainsi une manière de pouvoir sauver cette poste de Saint-Jean et je vous y invite tous. (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan (S). Finalement, Madame la présidente, cela fait deux ou trois fois que je vous demande la parole durant cette session sans l'obtenir. Peut-être que je ne lève pas la main assez haut ou que je ne suis pas assez grand.

Une bonne partie de ce qui peut être dit a déjà été dit. J'ajouterai simplement quelque chose sur le côté symbolique de ce combat. Je ne me prononcerai pas nécessairement sur l'analyse, très rationnelle, des distances qui sont acceptables ou non pour les habitants, afin qu'ils se rendent à un autre office postal. Cela a déjà été fait abondamment.

Un journaliste a écrit récemment – et j'avoue ne plus me rappeler lequel – que ce qui était frappant dans le combat, à la fois plein de fantaisie, de créativité et de conviction des habitants et des gens qui les soutiennent, c'est qu'il s'agit d'une lutte pour quelque chose de plus important qu'une simple poste. Ces gens luttent contre une évolution assez dangereuse et regrettable, qui se manifeste dans plusieurs types de secteurs qui furent des services publics et que nous croyons encore devoir être des services publics: la poste, les trains, la téléphonie en général, où, tout à coup, les lois du marché s'imposent en vertu d'une rationalisation. On dit souvent qu'au bout du compte cela avantagera les usagers et les consommateurs.

Il est vrai que, dans certains cas de figure, au niveau immédiat du coût de ces services à la consommation, les prix peuvent baisser, et la téléphonie en est un excellent exemple. Cela dit, si les prix baissent dans la téléphonie, c'est moins la concurrence que l'évolution technologique qui fait que, objectivement, les coûts

d'une liaison téléphonique diminuent tout naturellement. Malheureusement, ce genre de raisonnement ne tient jamais compte d'une problématique plus large, qui est l'ancrage et la disponibilité d'un service public de manière équitable pour toute une population. Le tissu social dans un quartier ou un village – comme le village de Gy – est lié au fait de garder à certaines structures des dimensions humaines que les gens peuvent s'approprier. Il est vrai que tout centraliser, en vertu de l'efficacité et de la rationalisation, serait effectivement beaucoup plus simple. Nous ferions une seule poste pour toute l'agglomération genevoise. Je suis sûr que l'on peut faire de grandes économies d'échelle à ce niveau.

C'est la même chose pour les trains, on peut fermer toutes les lignes de campagne. Je suis allé la semaine dernière dans une ville hollandaise, de taille moyenne – à peu près la moitié de Genève – qui a privatisé ses bus municipaux en les vendant à une compagnie américaine. Cette compagnie a fait des études de rentabilité et, oh, surprise, a découvert qu'il y avait très peu de monde dans les bus du soir et du week-end. Alors, évidemment, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, faire circuler un bus de 80 places pour trois personnes cela ne se justifie pas. Résultats des courses: il n'y a quasiment plus de bus le soir et le week-end. Les gens doivent se débrouiller. Il est vrai que la Hollande est un pays de cyclistes, ce que je ne peux que saluer, mais on sait aussi que tout le monde ne peut pas se déplacer à vélo. Que font les autres? Eh bien, ils se débrouillent.

On génère plus de trafic automobile avec les effets induits que cela produit, et alors on immobilise les gens chez eux, on les isole, en particulier les personnes âgées ou les personnes qui ont un handicap quelconque. Cela bien évidemment ne rentre jamais dans les calculs de rationalisation et d'efficacité et, en tout cas, pas dans ceux des propriétaires privés de la régie des bus, parce que, s'il y a des coûts induits par ce genre de mesures, ce ne sont pas eux qui les assumeront, ce sera la collectivité publique. Ces mêmes collectivités publiques qui subissent des assauts répétés sur leurs recettes fiscales, en vertu toujours d'une prétendue amélioration de l'efficacité et qui ont donc à la fois plus de tâches, plus de coûts sociaux et moins de moyens pour les assumer. Il ne faut pas aller très loin pour voir ce genre de logique; à Genève, on en est roi. C'est pour cela que je salue d'autant plus le soutien libéral à cette résolution. J'aimerais juste qu'il soit un peu plus conséquent quand il s'agit d'assumer les conséquences d'un tel soutien et de ne pas proposer en même temps de prétendues mesures de rationalisation et d'efficacité dans le service public, qui induisent justement des coûts supplémentaires.

Par conséquent, sans vouloir exagérer le problème de la poste de Saint-Jean, il faut reconnaître qu'il a pris une portée symbolique. C'est peut-être aussi pour cela qu'il y a une telle mobilisation, parce que ce n'est que le prélude à beaucoup d'autres choses, et pas seulement au niveau de la poste. Cette problématique peut surgir un jour au niveau des TPG, des CFF, de toutes sortes de services qui, peu à

peu, se démantèlent en vertu de l'efficacité. A un moment donné, on choisit un incident ou un autre pour dire «halte»! Il se trouve que, dans ce cas-là, c'est la poste de Saint-Jean; cela aurait pu être autre chose en l'occurrence, et c'est surtout pour cela que nous voterons avec beaucoup de conviction la résolution N° 7 ce soir.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous sommes, en fait, face à deux réalités. La première est une réalité politique, il faut savoir que la situation dans laquelle se trouve la Poste aujourd'hui a été préconisée par un conseiller fédéral socialiste et également par l'un des directeurs socialistes de celle-ci. Je suis heureux, quant à moi, de voir que Manuel Tornare, socialiste à Genève, défend d'autres principes avec un conseiller d'Etat DC.

Voilà pour le contexte politique, mais, à côté de cela, il y a la réalité. La commission des pétitions a vécu cette réalité lundi en recevant les pétitionnaires – je rappelle ici que plus de 2000 signatures ont été récoltées par ces personnes et par des gens qui défendent leur poste, dans leur quartier, qui est un lieu important: important pour les mères de famille qui s'y rendent avec leurs enfants; important pour les personnes âgées, particulièrement nombreuses dans ce lieu; pour les commerçants qui sont implantés autour de la poste. Pour toutes ces personnes, la poste est un centre d'activité qui en provoque d'autres. On va à la poste en allant chez le boucher, chez le boulanger, en allant faire ses courses. Cela se passe ainsi à Saint-Jean, parce que ce quartier est un lieu de convivialité où les gens se connaissent, se parlent et se rencontrent.

Certes, vous le savez, les habitudes en matière de paiements changent. Certes, la Poste a des objectifs de rentabilité qui, à un certain moment, privilégient la rentabilité plutôt que le service public. Les pétitionnaires nous ont rappelé la Constitution. La Constitution qui fait que, finalement, on doit rappeler à la Poste cette notion de service public. Je pense donc qu'il est important que nous puissions, nous, à Genève, montrer que nous sommes pour la modernité de la Poste et qu'il est indéniable que nos habitudes vont changer, mais qu'il y a un contexte, des quartiers, et qu'on ne peut pas passer sur cette réalité de vie que nous connaissons dans notre ville et dans nos communes.

C'est quelque chose de très important; aussi, nous vous invitons à voter cette résolution.

M. Roberto Brogгинi (Ve). Si la commission des pétitions, à l'initiative des Verts, a décidé de faire ce projet de résolution, c'est parce qu'il y a urgence, qu'il y a une menace, pour la fin de l'année, de fermeture de la poste du Beulet.

Effectivement, l'article 55 du règlement du Conseil municipal dit bien qu'une résolution peut être transmise à qui de droit. Celle-ci est une prise de position du Conseil municipal. J'espère que nous allons arriver – ainsi que nous l'avons fait à la commission des pétitions – à accepter à l'unanimité, suite aux prises de positions qui ont été évoquées et entendues ce soir dans cette enceinte, la résolution N° 7, qui devra être adressée à qui de droit, à savoir au Conseil fédéral, et donc au chef du département en charge de ce dossier, M. Moritz Leuenberger.

Si nous avons décidé à la commission des pétitions de faire cette résolution, c'est suite à l'audition des pétitionnaires, ce lundi, et nous savons parfois réagir de manière extrêmement rapide à certaines situations d'urgence. Nous sommes ravis de savoir que le Conseil administratif et le Conseil d'Etat se saisissent de cette affaire, et je ne répéterai pas tout ce qui vient d'être dit.

J'aimerais simplement vous signaler que j'ai un souvenir qui m'est revenu, lorsque nous avons auditionné les pétitionnaires ce lundi. Lorsque j'étais auxiliaire postal, dans une des communes genevoises, je me souviens que la poste était un lien social avec les gens et que certaines personnes, qui sont parfois un peu plus isolées par certaines situations ou circonstances, attendaient le facteur impatientement. A travers le fait d'aller à la poste se manifeste aussi une volonté, un caractère social, et c'est pour cela que nous devons pouvoir maintenir certains petits bureaux de poste comme celui du Beulet ou d'autres qui présentent une certaine volonté de rationalisme. J'ai encore lu qu'une nouvelle poste ultramoderne venait d'être ouverte à Balexert; cela ne correspond pas à cette volonté. Tout à l'heure, on a évoqué la Constitution fédérale... J'en resterai là, car nous devons maintenant voter, à l'unanimité de ce Conseil je l'espère, cette résolution de soutien à la poste du Beulet.

M. Pierre Muller, maire. Je crois que tout a été dit en ce qui concerne le soutien de votre Conseil administratif, *in corpore*, et du Conseil municipal à la poste du Beulet.

Pour être clair, la Poste est une entreprise globale. J'entends par là que c'est une entreprise globale de services publics avec des parts de son activité qui sont bénéficiaires et d'autres parts qui sont déficitaires. Il est évident que, dans le cas présent, il faut voir l'entreprise dans sa globalité, et on sait que la Poste est en train de sortir des chiffres rouges et devient bénéficiaire. La responsabilité de cette affaire incombe essentiellement à la direction générale de la Poste, respectivement, au conseiller fédéral délégué à la Poste, M. Leuenberger.

La proposition du Conseil municipal que nous devons retenir ce soir est celle qui consiste à soutenir la poste par une augmentation de son chiffre d'affaires. Les propos du conseiller municipal Rielle sont parfaitement exacts, puisque vous

savez très bien que les postes sont cotées ou quantifiées en fonction de points de chiffre d'affaires. Donc, si le chiffre d'affaires peut augmenter à la poste du Beulet, le maintien de la poste sera assuré.

Je vous propose maintenant, afin de laisser les habitants du quartier de Saint-Jean, de la rue du Beulet, rentrer chez eux rassurés, de voter cette résolution, que, nous, Conseil administratif, allons porter au Conseil fédéral, de sorte que les choses prennent une bonne tournure. Je remercie tous ceux et toutes celles qui ont soutenu cette démarche du Conseil administratif.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'essaierai d'être le plus clair possible. Je ne suis vraiment pas d'accord avec ce que vient de dire M. le maire concernant la nécessité de rentabiliser la poste de Saint-Jean.

J'estime que c'est tout simplement scandaleux que l'on entre dans cette logique. La poste est un service public. Va-t-on demander demain aux écoles d'être rentables sous peine d'être supprimées? Va-t-on demander aux hôpitaux de fermer demain s'ils ne sont pas rentables? Il s'agit de services publics. Va-t-on demander demain à la police de ne plus assurer la sécurité de la population parce qu'il faut que la police soit rentable et qu'elle aille, par exemple, toucher de l'argent de ceux qui veulent protéger leurs villas et leurs châteaux? Eh bien, non, c'est un service public.

Le service public signifie être au service de l'ensemble de la population. Il est scandaleux que le responsable du département fédéral responsable de la Poste puisse dire qu'il faut que la Poste soit rentable et que, lui, de même que son collègue M. Couchepin – comme vous le savez, c'est une politique générale du Conseil fédéral – prône le démantèlement social. Comme on le sait, M. Couchepin veut augmenter l'âge de la retraite; il veut que l'AVS ne soit payée qu'à ceux qui en auraient besoin, mais il ne demande jamais que la clause du besoin soit également appliquée à ceux qui gagnent des milliards, alors qu'il leur suffit de beaucoup moins pour vivre décemment.

C'est une politique générale qui vise le démantèlement social et ce que je trouve scandaleux ne concerne pas seulement la fermeture de la poste de Saint-Jean, ce qui est encore plus scandaleux, c'est que le Canton de Genève, qui apporte à la Confédération des centaines de millions par année de plus que ce qu'il ne reçoit de la Confédération, que ce Canton ne soit pas en mesure d'imposer que la poste de Saint-Jean soit maintenue.

M. Alain Fischer (R). Vous pourrez dire à M. Brogginini que ce sont les radicaux qui ont eu l'idée de faire passer la résolution N° 7 en urgence hier après-midi.

Je voudrais dire que, dans son ensemble, le groupe radical soutiendra le projet de résolution urgent qui a été accepté lundi – on l’a dit à maintes reprises – à l’unanimité à la commission des pétitions.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). J’interviens ici parce que j’ai entendu qu’on mettait un peu en cause Manuel Tornare en tant que socialiste, sur mes rangs ou ailleurs, mais je ne suis pas d’accord avec cela. Manuel Tornare essaie de sauver ce qui peut l’être.

Il faudrait revenir à la genèse de cette affaire, c’est-à-dire au moment où il y a eu la séparation des Postes et télécommunications sur le plan fédéral, votée par le parlement fédéral. L’Alliance de gauche est le seul parti qui s’y est opposé par un référendum concernant les quatre lois concernant la Poste et les télécommunications. Nous n’avons été soutenus que par certains syndicats et par quelques petites sections du Parti socialiste du canton de Vaud. Le reste du Parti socialiste et le reste de la population s’en foutaient complètement. Voilà les conséquences.

Le Conseil administratif, en la personne de M. Tornare ou de quelqu’un d’autre, essaie maintenant de sauver quelque chose, mais il faut revenir à la genèse de tout cela et, peut-être, se demander une fois pourquoi on le fait, avant d’agir et de s’opposer à ces privatisations. Prenez l’exemple de l’abolition du statut du personnel fédéral: il n’y a eu que vingt oppositions; où étaient les autres socialistes? J’aimerais bien le savoir.

M^{me} Marie Vanek, présidente de la commission des pétitions (AdG/SI). Je voudrais simplement rappeler que, si on arrive à maintenir la poste du Beulet ouverte, c’est non seulement appliquer de nouveau la Constitution fédérale, que nous avons votée cette année, mais c’est aussi sauver toutes les postes qui sont dans notre commune ainsi que dans notre canton. C’est pour cela que je trouve quand même assez scandaleux qu’on vienne nous dire que la Poste doit faire des bénéfices. Elle en a fait pendant fort longtemps et elle s’est trouvée dans les chiffres rouges au moment où il y a eu la séparation avec les Télécommunications. Je rappelle quand même à cette enceinte que, si la Poste a pu remonter ses chiffres, c’est grâce aux télécommunications.

M. François Sottas (AdG/TP). C’est vrai qu’intervenir après mon camarade Alain Dupraz enlève une partie de ce que je voulais dire parce que ce qu’il a dit va tout à fait dans le sens où je voulais aller.

Il y a quand même eu beaucoup de choses au niveau fédéral qui ont été gérées, non pas par M. Tornare – je suis d’accord avec la politique qu’il mène actuelle-

ment – mais par certains de ses camarades socialistes. Je parle de M. Weibel ou de M. Rey, c'est quand même grâce à ces gens-là qu'on arrive à ce genre de situations. Ceux-ci ont peut-être été les boucs émissaires du libéralisme sauvage que l'on est en train de vivre et du démantèlement social à tous les niveaux. Ils ont joué ce jeu-là au niveau de la Poste, des Télécommunications, des CFF. Nous vivons une situation de déstabilisation complète du personnel. On a des collègues, qui siègent dans ce Conseil municipal, qui en ont subi les conséquences. Il faut quand même avoir conscience de cela.

Je dirai aussi à mon autre collègue Rielle, qui disait d'aller faire nos paiements à la poste du Beulet, qu'il devrait aussi penser à une autre poste, encore plus près d'ici, qui va bientôt fermer, celle de la rue de la Ferme, qui est nécessaire aux habitants de Plainpalais. Il y a celle de la rue du Grand-Pré qui doit fermer incessamment. Le Bouchet est quasiment fermé. Il me semble qu'il y avait une poste dans l'Hôtel Penta, à l'avenue Louis-Casaï, qui a été fermée, et personne n'a rien dit.

Des postes sont déjà fermées ou sont sur le point de l'être et il faut intervenir pour qu'elles ne ferment pas. Elles sont nécessaires à la population du quartier. On fait maintenant de grandes postes qui ne servent à rien, mais qui font le prestige de cette entreprise.

M. Jean-Charles Rielle (S). J'ajouterai qu'il est important de ne pas oublier la proposition de tout à l'heure, c'est-à-dire de mieux répartir nos paiements et nos envois dans l'ensemble des postes de la ville, et M. Sottas a bien fait de rappeler qu'il y a d'autres postes qui s'y trouvent. Je crois qu'on peut s'arranger en demandant à ceux qui font des versements dans les postes qui sont bondées – j'ai cité comme exemple celle de Plainpalais – de se répartir dans les autres endroits. Je pense aussi que, si les journaux lançaient à leur tour un appel à la population pendant quelques semaines pour que, notamment en fin d'année, les gens aillent faire leurs paiements de manière plus répartie, il y aurait une chance de sauver la poste de Saint-Jean.

Je vous ai déposé un amendement dans ce sens, Madame la présidente, qui demande à la Ville de Genève et au Conseil administratif d'étudier tant soit peu – parce qu'on ne peut pas être contraignant dans cette affaire – la possibilité d'aller déposer le courrier et d'effectuer les paiements dans cette poste menacée. Cet amendement constituerait une deuxième invite.

Projet d'amendement

«– il demande à la Ville de Genève de favoriser tant soit peu le service du courrier et des paiements à la poste de Saint-Jean.»

M. Tristan Cerf (AdG/TP). Je serai très bref. Je soutiens M^{me} Vanek dans son intervention. Je trouve qu'on ne peut pas parler de rentabilité tant qu'il n'y a pas une véritable concurrence – et si c'est de cela que l'on veut parler j'y suis presque favorable. Mais nous n'en sommes pas encore au jour où l'on pourra choisir de faire envoyer sa lettre par deux ou trois entreprises différentes, donc, pour l'instant, la Poste doit rester un service public, et pour cela on doit éviter ce discours sur la rentabilité.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Sauver la poste de Saint-Jean, c'est rappeler que tout ne peut pas devenir marchandise et source de profit; que les travailleurs ne sont pas des objets que l'on jette pour faire du profit; que les usagers des services publics, dont nous faisons partie, y compris les personnes qui sont à la tribune, ne sont pas des personnes que l'on marginalise quand elles ne peuvent plus être source de profit.

Défendre la poste de Saint-Jean, c'est défendre toutes les autres postes et lutter pour la sauvegarde du service public. Nous défendons un Etat social qui s'occupe de tous les gens qui vivent sur son territoire. Ceux qui veulent privatiser la Poste et les CFF préparent pour demain la privatisation de l'hôpital, de la médecine – c'est déjà partiellement en route – et, pourquoi pas, des écoles. La mobilisation des habitants de Saint-Jean doit donc nous rappeler que l'Etat est garant de la vie sociale de tous les citoyens et non pas seulement de ceux qui peuvent se passer d'aller à la poste parce qu'ils ont des larbins qui y vont pour eux.

Nous soutiendrons également l'amendement proposé par M. Rielle.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Nous n'avons heureusement pas encore épuisé toutes nos cartouches. Si mes renseignements sont exacts, nous avons une présidente de la Confédération qui est genevoise et, qui plus est, appartient, si ma mémoire est bonne, au même parti que Manuel Tornare. Je suggère donc aux autorités de notre Ville et au Conseil municipal d'inviter M^{me} Ruth Dreifuss à la poste de Saint-Jean pour qu'elle puisse constater les dégâts provoqués par cette course à la rentabilité de M. Leuenberger, son confrère socialiste.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Pour répondre à M. Künzi, je crois que le comité a rencontré – oui, M. Velasco acquiesce – M^{me} Ruth Dreifuss dimanche passé et que l'entrevue s'est bien passée.

Une voix. Cela c'est bien passé... Que voulez-vous dire?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je n'y étais pas, mais il paraît – d'après ce que j'ai entendu hier soir à la Maison de quartier de Saint-Jean – que M^{me} Dreifuss soutenait ce combat. N'est-ce pas, Madame Meng? M^{me} Meng acquiesce...

La présidente. Pas de communications avec la tribune, Monsieur Tornare, s'il vous plaît!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne lis pas tous les jours la *Tribune*!

La présidente. Mais, s'il vous plaît, arrêtez!

Il n'y a plus d'intervenants. Donc, avant de faire voter la prise en considération de la résolution N° 7, je mets aux voix l'amendement de M. Rielle qui «demande à la Ville de Genève de favoriser tant soit peu le service du courrier et des paiements à la poste de Saint-Jean».

Mis aux voix, l'amendement de M. Rielle est accepté à la majorité (2 oppositions et 3 abstentions).

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée sans opposition (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal prie le Conseil administratif:

- d'intervenir immédiatement auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication;
- il demande à la Ville de Genève de favoriser tant soit peu le service du courrier et des paiements à la poste de Saint-Jean.

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

6. **Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:**
- la proposition du Conseil administratif en vue de rétablir la subvention prévue au projet de budget 1999 pour soutenir le Centre d'accueil - Genève internationale (PR-2 A)¹;
 - la proposition du Conseil administratif en vue de rétablir la subvention prévue au projet de budget 1999 pour soutenir le Club suisse de la presse (PR-3 A)².

Rapporteur: M. Sami Kanaan.

I. **Préambule**

La commission des finances a traité la proposition N° 2 lors de ses séances du 31 août et du 2 novembre 1999, sous la présidence de M^{me} Michèle Wavre-Ducret.

M^{mes} Cécile Vérolet puis Micheline Pürro ont assuré la prise de notes, qu'elles en soient ici remerciées.

Pourquoi un rapport commun pour les PR-2 et PR-3?

Le Conseil administratif avait accordé en 1998 au Centre d'accueil - Genève internationale (CAGI) et au Club suisse de la presse (CSP) une première subvention de 30 000 francs pour chacun, prise sur ses fonds propres, et a proposé de «régulariser» cette subvention en l'inscrivant comme ligne autonome dans le projet de budget 1999. Cette proposition étant apparue assez tard dans le processus d'élaboration budgétaire, le Conseil municipal avait alors décidé de refuser, dans un premier temps, cette double proposition, sous réserve d'un examen ultérieur plus approfondi.

Le Conseil administratif est donc revenu en juin 1999 avec deux propositions parallèles, l'une portant sur le Centre d'accueil - Genève internationale (CAGI) (PR-2) et l'autre pour le Club suisse de la presse (CSP) (PR-3). Ces deux dossiers sont séparés formellement, mais ils connaissent une «carrière» parallèle liée. La commission des finances les a traitées en parallèle du début à la fin; la discussion et les votes ont eu lieu en même temps. La discussion ayant porté sur les deux propositions en même temps, il a paru judicieux de «fusionner» les deux rapports (*Note du rapporteur: Les fusions sont à la mode...*)

¹ Proposition, 82.

² Proposition, 114.

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

Application des nouvelles dispositions de la LAC

Il faut noter dans ce contexte qu'en vertu des nouvelles dispositions de la loi sur l'administration des communes, entrées en vigueur en décembre 1998, le déficit du budget de l'exercice en cours ne peut dépasser celui proposé initialement par le Conseil administratif (et voté par le Conseil municipal). Toute nouvelle dépense de fonctionnement votée en cours d'exercice doit donc forcément être compensée par une économie sur un autre poste (ou par une recette nouvelle), cette compensation devant être inscrite de manière précise (cellule/poste/rubrique) dans le même arrêté.

II. Présentation de la proposition N° 2

Audition du directeur du Centre d'accueil - Genève internationale

La commission des finances a reçu M. Steve Bernard, directeur du CAGI, lors de sa séance du 31 août 1999, pour une brève présentation du centre. M. Bernard a distribué une série de documents: statuts du centre, rapport d'activité, comptes vérifiés et quelques autres documents relatifs à l'activité du centre. Sa présentation comporta 3 parties: origines, activités, structures.

Origines du centre

Le centre a été inauguré en mai 1996 avec pour objectif initial d'orienter, d'informer et de contribuer à intégrer les quelques 40 000 fonctionnaires internationaux, membres de missions permanentes, de consulats et d'organisations non gouvernementales, travaillant et résidant dans la région genevoise.

M. Bernard rappelle les principaux aspects qui font de Genève un carrefour essentiel de la vie internationale ainsi que l'impact considérable de cette activité pour l'économie et la société genevoises. Selon une étude du Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève, ce secteur d'activités représente environ 2,3 milliards de francs pour l'économie locale. L'accueil a longtemps été négligé, contrairement ce qui se passe à New York, où un centre d'accueil existe depuis 1968.

L'initiative de créer ce centre repose sur une recommandation de la Fondation Un avenir pour Genève, entre-temps dissoute. L'objectif principal est donc de favoriser l'accueil et l'intégration des internationaux à Genève, afin de contribuer à l'image de Genève comme siège de ces organisations et comme lieu de conférence et de rencontre dans un contexte de compétition accrue entre différentes villes du globe pour l'obtention de ces activités.

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

Activités

Les prestations du centre sont gratuites. On compte environ 1000 dossiers par an avec tous les profils, depuis le chauffeur de mission jusqu'au diplomate de haut rang. Le principal problème couvert par le centre est celui du logement, afin d'aider les internationaux dans leurs démarches auprès des régisseurs. Mais le centre renseigne et oriente les internationaux dans tout domaine de la vie genevoise, en particulier scolaire. Il reçoit de nombreux appels téléphoniques sur les sujets les plus divers (environ 7000 par an).

Parallèlement, et puis plus récemment, le centre instruit des dossiers d'organisation non gouvernementales (ONG) souhaitant s'établir à Genève et contribue à trouver des solutions pour l'obtention de permis de travail.

De plus, le centre souhaiterait développer plus d'activités visant à mieux faire connaître Genève aux internationaux (et vice-versa).

Structures du centre

Le centre fonctionne sur la base d'un partenariat entre la Confédération, le Canton de Genève et les privés, et si possible la Ville de Genève. Le poste du directeur est financé par les banques privées de Genève, celui de la directrice adjointe par la Confédération et de l'assistante de direction par l'Etat de Genève. Les milieux immobiliers financent un poste de délégué au logement. De plus, l'Etat met à disposition des personnes en occupation temporaire qui forment une force d'appoint très utile.

Questions des commissaires

Q: Est-ce vraiment le rôle de la Ville de Genève, comme commune, de contribuer à ce centre? N'est-ce pas clairement une tâche fédérale et/ou cantonale? Et, si la Ville de Genève décide d'accorder son soutien au centre, comment peut-elle valoriser ce soutien et être utile au centre?

R: C'est aux autorités de la Ville de Genève de déterminer si un tel soutien correspond aux tâches de la Ville. Le discours de législature du Conseil administratif parle, en tout cas, de soutien à la Genève internationale. Comme la Ville est responsable de la plus grande partie des institutions culturelles du canton et qu'elle subventionne de nombreuses associations contribuant à la vie sociale et culturelle de la région, il paraît normal qu'elle soit représentée auprès de la Genève internationale. Les internationaux sont en effet très friands d'activités culturelles et sociales.

Si la Ville de Genève adhère au centre, celui-ci dispose de fichiers très complets permettant d'informer systématiquement les internationaux sur les activités d'institutions financées par la Ville.

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

Q: Avec quel budget le centre fonctionne-t-il, au-delà des contributions sous forme salariale?

R: Tous les chiffres se trouvent dans le document sur les comptes. Il existe, de plus, des prestations en nature de l'Etat: loyer (mise à disposition de la villa de la Pastorale), téléphones, électricité, matériel informatique. Nous devons des comptes précis à tous les partenaires du centre.

Q: Quelles sont les retombées fiscales de la présence des internationaux à Genève?

R: Les fonctionnaires des organisations gouvernementales internationales ne paient pas directement d'impôts. Par contre, les collaborateurs d'ONG en paient. Les études montrent que le manque à gagner en recettes fiscales se situe dans une fourchette allant de 18 à 81 millions de francs par an selon la manière d'effectuer les calculs, soit un montant très modeste par rapport aux dépenses globales de cette communauté.

Q: Qu'est-ce qui est plus important? Que la Ville soit présente dans le centre ou le montant proprement dit?

R: Un montant de 5000 ou 10 000 francs serait bien sûr déjà bienvenu, mais seule une contribution de 30 000 francs au moins permet d'être membre de plein droit et d'influencer les décisions du centre.

Q: Comment se fait-il que la Ville paierait 30 000 francs, alors que l'Association des communes genevoises (ACG) n'en paie que 5000?

R: Ce n'est pas au centre de se prononcer sur la pertinence de la répartition des charges entre les communes genevoises. Mais la Ville a un rayonnement autrement plus important que les autres communes, en particulier dans le domaine culturel.

Q: Qui représente actuellement la Ville de Genève dans le centre?

R: M. Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif.

Q: Si la commission des finances entrait en matière, pourrait-elle concrétiser ce soutien plutôt par l'octroi d'un poste à temps partiel?

R: Le centre a évidemment besoin de personnel supplémentaire, d'autant plus que la solution des personnes en occupation temporaire n'est pas optimale. Toutefois, il serait souhaitable que cette personne, le cas échéant, fasse partie intégrante du centre. Ainsi, l'assistant de direction financé par l'Etat ayant annoncé son départ, l'Etat va probablement laisser au centre le soin de désigner un successeur.

Q: Qu'en est-il du Fonds de solidarité de 10 000 francs qui figurent dans vos comptes?

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

R: Il est réservé à des situations difficiles particulières parmi les internationaux, mais nous ne l'avons pas encore entamé.

II. Présentation de la proposition N° 3

Audition du directeur du Club suisse de la presse

La commission des finances a reçu M. Guy Mettan, directeur du CSP, lors de sa séance du 31 août 1999, pour une brève présentation du club. M. Mettan a distribué une série de documents sur le CSP et ses activités.

Le club a été créé en 1992 et M. Mettan en a repris la présidence en 1994, alors que l'institution était proche de l'échec complet.

Il s'agit d'une institution au service de tous les journalistes, tant suisses qu'étrangers, ainsi que des collectivités publiques, des entreprises privées et des milieux culturels et politiques, sans restrictions. Le club accueille et oriente les journalistes couvrant l'actualité internationale de Genève, organise des conférences, débats, séminaires et stages, propose un accès à une salle de presse entièrement équipée et met à disposition ses locaux pour des manifestations organisées par d'autres institutions. Le club dispose entre-temps d'un rayonnement certain en Suisse et à l'étranger.

Le club est organisé sous forme d'association sans but lucratif. La moitié de ses dépenses environ sont couvertes par des contributions du Canton et d'entreprises locales, 35% par des contributions du reste de la Suisse et 15% par des organisations internationales et des entreprises étrangères. Le budget global est de 438 000 francs par an.

Il faut noter que la Ville de Genève est membre fondateur du club. Un montant de 30 000 francs a été versé en 1998. Le non-paiement de la cotisation entraînerait l'exclusion de la Ville.

Questions des commissaires

Q: Quelle est l'historique de cette contribution de la Ville?

R: Un premier projet, plus informel, a vu le jour en 1989 et la Ville a versé 10 000 francs sous forme de subvention unique. En 1992, l'association a été enregistrée au Registre du commerce et organisée sur la base d'un budget prévisionnel de 1,5 million de francs. Des sommes importantes ont été dépensées sans résultats concrets. Lorsque le directeur actuel est entré en fonctions, il restait 3000 francs dans la caisse. Le véritable redémarrage a eu lieu en 1996-97, et c'est à ce moment que la Ville a décidé de verser 30 000 francs (versement effectué en

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

1998). Elle est représentée par M. Philippe d'Espine, chargé d'information du Conseil administratif.

La Confédération a versé 210 000 francs pour 3 ans; le Canton 75 000 sous forme de prestations en nature (locaux (la Pastorale), téléphones, matériel informatique).

Un montant annuel de 30 000 francs pour la Ville paraît raisonnable en proportion des autres contributions publiques et privées. Il n'y a pas de montant fixe pour devenir membre, cela dépend aussi des capacités financières. Les ONG peu dotées en ressources deviendront membres pour un prix d'entrée nettement plus bas.

L'adhésion de l'Etat et de la Ville nous aident dans nos démarches pour obtenir des contributions du secteur privé.

Q: Quelles sont les principales dépenses?

R: Elles se répartissent comme suit:

Salaires:	225 000
Loyer/charges:	75 000 (prestations en nature)
Fonctionnement:	138 000 (y compris réceptions, information, etc.)

IV. Discussion et vote

Discussion

Une première discussion eut lieu juste après les deux auditions lors de la séance du 31 août et porta plus sur des considérations formelles et stratégiques que sur les deux propositions proprement dites. Les principaux éléments de la discussion sont les suivants:

- Indépendamment du fond, il fut relevé que dans leur formulation proposée par le Conseil administratif les deux arrêtés ne pouvaient être votés, car ils contrevenaient à la LAC. En effet, ils doivent clairement préciser comment la dépense nouvelle sera compensée (économie ou recette correspondantes). Il serait souhaitable que le Conseil administratif respecte une disposition réglementaire dont il a fortement soutenu l'introduction il y a à peine deux ans.
- Ces deux propositions posent, une fois de plus, la question de la répartition des tâches entre l'Etat et la Ville, ainsi que de l'équilibre des charges entre communes. On pourrait tout à fait affirmer que ces deux institutions, valables en soi, relèvent clairement du domaine de compétences de l'Etat et de la Confédération et que, si déjà les communes sont mises à contribution, la charge pourrait être mieux équilibrée.

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale et au Club suisse de la presse

- La présence de la Ville dans ces deux institutions dès leur lancement relève probablement d'une culture ancienne bien ancrée de participer à tout afin de pouvoir influencer les affaires en cours.
- Le Conseil administratif devrait préciser, le cas échéant, sous quelle forme et jusqu'à quel point la Ville de Genève souhaite s'investir dans la Genève internationale.

Un commissaire propose l'audition du maire afin de clarifier les intentions du Conseil administratif; un autre commissaire propose de se contenter d'une lettre demandant des propositions sur la compensation de ces dépenses nouvelles.

Afin d'éviter des démarches inutiles, un commissaire propose un vote indicatif d'entrée en matière préalablement à la suite des travaux de la commission.

PR-2 (Centre d'accueil): 12 oui, 0 non; 3 abstentions.

PR-3 (Club de la presse): 9 oui, 0 non, 6 abstentions.

La commission décide ensuite à une nette majorité de se contenter d'écrire une lettre au maire.

Vote final

Le dossier ne put être repris en commission avant le 2 novembre, d'abord dans l'attente de la réponse du maire (qui dut être relancé plusieurs fois), puis en raison du traitement du projet de budget 2000 de la Ville.

Finalement, la commission des finances se prononça le 2 novembre sur ces deux propositions.

Dans un premier temps, la présidente communique la réponse du maire: cette double dépense de 60 000 francs en tout doit être compensée par une coupe correspondante dans la cellule 100180 (encouragement à l'économie genevoise).

Ces deux montants de 30 000 francs chacun seront donc imputés sur la cellule 8001, groupe 365 (subventions) et compensés par une coupe sur la cellule 100180, groupe 318 (honoraires et prestations de service). Cette dernière position se montait à 191 120 francs dans le budget 1999.

Les deux arrêtés seront modifiés en conséquence.

Un commissaire rappelle sa proposition concernant la PR-2 (Centre d'accueil), c'est-à-dire d'accorder ces 30 000 francs par la mise à disposition d'une personne à temps partiel parmi les collaborateurs de la Ville de Genève.

Cette proposition est refusée par 2 oui, 9 non, et 4 abstentions.

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

Au vote final, la commission des finances se prononce comme suit:

- PR-2 (Centre d'accueil - Genève internationale): 11 oui (3 L, 2 R, 2 DC, 2 S, 2 Ve), 2 non (2 AdG/SI) et 2 abstentions (2 AdG/PdT).
- PR-3 (Club suisse de la presse): 6 oui (1 AdG/SI, 2 S, 2 DC, 1 R), 2 non (2AdG/PdT) et 7 abstentions (1 AdG/SI, 2 Ve, 1 R, 3 L).

Commentaire personnel du rapporteur

Comme la discussion l'a montré, la commission des finances s'est montrée assez embarrassée par ces propositions, non pas en raison de leur substance, mais bien plus en raison de leur valeur d'exemple pour le manque de clarté qui règne entre la Ville et l'Etat en matière de répartition des tâches et des compétences. Dans ce dossier comme dans d'autres, on a l'impression que la Ville sert assez systématiquement de source complémentaire de financement, par pur réflexe pavlovien, soit sur demande de l'Etat, soit sur l'initiative des institutions demandeuses de subventions, qui se disent, très légitimement, que frapper à deux portes plutôt qu'une ne peut que mettre plus de beurre dans les épiniards.

Un «double» subventionnement en tant que tel ne pose pas nécessairement des problèmes, s'il est voulu comme tel et répond à une logique rationnelle. Dans le cas de ces deux institutions, la Ville devient (ou reste) au moins un acteur à part entière; cela représente presque une exception, puisque, lorsque la Ville accorde un financement complémentaire, elle ne reçoit pas souvent un droit de regard correspondant. Cette problématique de la répartition des tâches, montée en épingle de manière tout à fait excessive par la droite pour certains domaines comme les affaires sociales, se pose plus concrètement dans ce domaine-ci, la Genève internationale.

On ne peut que souhaiter ici que le Conseil administratif ne définit pas de manière plus claire et explicite ses priorités dans ce domaine et suscite un débat correspondant au Conseil municipal.

L'Etat reste forcément le principal acteur dans ce domaine, en ce qui concerne les conditions-cadres d'accueil (terrains et locaux, permis de travail, règles fiscales, etc.) avec l'appui de la Confédération. Mais la Ville de Genève (et a fortiori les autres communes, selon leurs priorités et leurs moyens) peut jouer un rôle complémentaire tout à fait précieux pour ce secteur à la fois très important et très sensible de la société genevoise, cela en conformité avec des principes basés sur la solidarité, les droits de l'homme et le développement durable, ainsi que sur le lien avec la problématique des villes et agglomérations urbaines. De plus, l'accent devrait être mis sur le fait qu'une politique en faveur de la Genève internationale doit s'accompagner d'une politique plus active pour l'intégration de la population immigrée résidente ou de passage à Genève.

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

Dans le cadre d'une politique clairement définie, le soutien de la Ville au Centre d'accueil et au Club de la presse devient tout à fait pertinent.

Il me paraît utile, comme contribution au débat, de tenter de récapituler ici un certain nombre d'exemples (souhaitables ou déjà réalisés) d'activités spécifiques de la Ville de Genève dans ce domaine:

- *soutien direct ou indirect aux ONG encadrant de près ou de loin l'activité des grandes institutions internationales actives à Genève (Commission des droits de l'homme, OMC, OMS, OIT, HCR, etc.), en particulier celles qui s'engagent pour les droits individuels et collectifs de l'homme, la cohésion sociale et le développement durable (par exemple, Maison des associations ou Mandat international);*
- *en complémentarité avec l'Etat, développement d'une politique d'octroi de locaux, de cautionnements ou de droits de superficie pour l'installation de représentations de pays ou d'organisations non gouvernementales financièrement démunies;*
- *octroi de la citoyenneté d'honneur (assorti d'un soutien concret) à des femmes et des hommes menacé(e)s pour leur combat en faveur des droits fondamentaux de la personne et parrainage de prisonniers/ères d'opinion;*
- *mesures complémentaires favorisant l'accueil et l'intégration des internationaux à Genève, en particulier de ceux et celles qui disposent de ressources limitées;*
- *mesures complémentaires favorisant les relations entre les internationaux et la communauté locale, en particulier les milieux associatifs;*
- *soutien aux mesures de défense des droits des salariés de ce secteur;*
- *soutien spécifique d'activités internationales touchant de près ou de loin à la problématique des centres urbains et du rôle des villes;*
- *poursuite de l'action de soutien à la fois symbolique et matérielle aux engagements en faveur des droits fondamentaux des personnes et des peuples (budgets de soutien à la coopération, résolutions de soutien, etc.);*
- *renforcement de l'action de soutien aux villes défavorisées du monde, en particulier pour la reconstruction ou le développement des services publics et des acteurs associatifs dans les domaines social, culturel et humanitaire;*
- *renforcement du soutien aux associations issues de l'immigration et aux associations et institutions genevoises d'accompagnement et d'intégration (comme le Centre de contact Suisses-Immigrés, MondialContact, l'Université populaire albanaise, etc.);*
- *maintien d'une politique de soutien actif aux efforts d'accueil et d'intégration des requérant(e)s d'asile et de collaboration avec les institutions publiques et associatives existantes (par exemple réfugiés de la Kosove durant l'été 99);*

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

- *ouverture des structures parascolaires et de la petite enfance aux enfants immigrés sans statut légal.*

Les priorités dans ce domaine ne seront probablement pas les mêmes selon les formations politiques. Mais il doit être possible de s'entendre sur un certain nombre de principes communs, les majorités en place se chargent ensuite de les compléter en fonction de leur priorités spécifiques. Une chose est sûre: malgré nos petits problèmes budgétaires, nous sommes une collectivité riche, très riche, et il est de notre devoir de maintenir, voire augmenter notre effort de solidarité avec ceux et celles qui en ont besoin: ils sont très (trop) nombreux.

En conclusion, la commission des finances invite le Conseil municipal à voter les deux projets d'arrêtés ainsi modifiés:

PROJET D'ARRÊTÉ N° 2 (modifié)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Une subvention de 30 000 francs est octroyée au Centre d'accueil - Genève internationale, pour l'année 1999.

Art. 2. – La dépense est prélevée sur le compte N° 8001.365.

Art. 3. – Cette charge sera compensée par une diminution correspondante du compte N° 100180.318.

PROJET D'ARRÊTÉ N° 3 (modifié)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

arrête:

Article premier. – Une subvention de 30 000 francs est octroyée au Club suisse de la presse, pour l'année 1999.

Art. 2. – La dépense est prélevée sur le compte N° 8001.365.

Art. 3. – Cette charge sera compensée par une diminution correspondante du compte N° 100180.318.

Annexes: Extraits des présentations effectuées par le CAGI et le CSP

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

M. Sami Kanaan, rapporteur (S). Tout d'abord, je tiens à préciser qu'il s'agit de deux propositions distinctes d'un point de vue formel et donc aussi du point de vue du vote à venir. Nous devons voter séparément ces deux propositions; chaque groupe, et chaque élu, est évidemment libre de choisir sa position séparément sur les deux propositions. J'espère que vous avez lu le rapport. Si celui-ci combine les deux propositions, c'est que nous les avons traitées en parallèle de bout en bout. Elles sont arrivées ensemble devant le Conseil municipal de la part du Conseil administratif et elles avaient une certaine similitude dans leur domaine, au sens large. La problématique formelle étant la même, il était plus simple de faire un seul rapport pour les deux propositions.

Deuxièmement, c'est la première fois, à ma connaissance du moins, que nous avons dû appliquer la nouvelle disposition de la loi sur l'administration des communes, selon laquelle toute nouvelle dépense en cours d'année au budget de fonctionnement doit être compensée par une recette ou une économie équivalente. Nous avons eu quelque peine à obtenir de la part du Conseil administratif une proposition claire, expliquant par quelle recette il proposait de compenser les 60 000 francs que représente cette double subvention, soit 30 000 francs au Centre d'accueil - Genève internationale et 30 000 francs au Club suisse de la presse. Nous avons en quelque sorte dû faire le travail en bonne partie nous-mêmes, et il serait souhaitable à l'avenir que le Conseil administratif n'oublie pas cette règle pour laquelle il s'est lui-même fortement engagé à l'époque; il s'est engagé en faveur de son adoption par le Grand Conseil.

J'aimerais aussi apporter deux précisions pour éviter des malentendus. A la page 2 du rapport, dans le cadre de l'audition du directeur du Centre d'accueil - Genève internationale, sous la rubrique «Origine du centre», dans le deuxième paragraphe, il est dit: «...ce secteur d'activités représente 2,3 milliards de francs pour l'économie locale.» Il s'agit de 2,3 milliards de francs par année, ce qui renforce évidemment le poids de cette somme. La deuxième précision concerne la deuxième question/réponse de la page 4: «Les études montrent que le manque à gagner en recettes fiscales se situe dans une fourchette allant de 18 à 81 millions de francs...» Il ne s'agit pas simplement d'un manque à gagner en recettes fiscales. Il s'agit de la différence entre les recettes fiscales directement induites par la présence internationale et les coûts directs de cette présence pour Genève. Effectivement, considéré comme cela, il y a en quelque sorte un solde de dépenses au bilan qui varie selon les estimations entre 18 et 81 millions, à mettre en relation avec les 2,3 milliards par année que rapporte cette présence à Genève en recettes indirectes constituées par les dépenses des personnes qui travaillent dans ce secteur. Voilà tout ce que je voulais dire en tant que rapporteur.

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

La présidente. Je vous remercie. J'ai toutefois une question à vous poser, Monsieur Kanaan. Le projet de résolution N° 9 que vous avez déposé est-il un amendement à ce rapport?

M. Sami Kanaan (S). Oui, Madame la présidente, je ne vous en ai pas encore parlé, dans la mesure où c'est un amendement du groupe socialiste, mais, effectivement, je peux préciser tout de suite qu'il s'agit d'une résolution visant à compléter le rapport. Je reviendrai plus tard sur les motivations.

Premier débat

M. Sami Kanaan (S). Apparemment, la poste de Saint-Jean a épuisé les énergies de cette assemblée. Ce n'est peut-être pas plus mal pour finir plus tôt, ou moins tard.

Ce qui est frappant dans le traitement des propositions N° 2 et N° 3 par la commission des finances, c'est que celle-ci a finalement assez peu parlé des deux propositions en tant que telles. On a relativement peu parlé ou débattu du Centre d'accueil en tant que tel, de ce qu'il fait ou ne fait pas, et tout aussi peu de ce que fait ou ne fait pas le Club suisse de la presse et de ce qu'on en pense.

La principale discussion – et ce n'est pas un reproche – a porté finalement sur la raison pour laquelle la Ville devrait ou ne devrait pas s'engager, ou maintenir son engagement, ou le renouveler dans ces deux institutions. Dans les deux cas, à un titre ou à un autre, la Ville a déjà été impliquée plus ou moins depuis leur création. Bien évidemment est ressortie la discussion du rôle spécifique de la Ville dans la Genève internationale par rapport au rôle du Canton et de la Confédération notamment. Nous avons finalement décidé – et le groupe socialiste est convaincu de la justesse de cette position – que ce sont deux institutions qui, chacune à leur manière, contribuent de manière importante à l'infrastructure d'accueil de la Genève internationale. Le Centre d'accueil remplit une fonction essentielle qui est l'accueil pratique des gens qui viennent travailler à Genève – ce fut un reproche pendant de nombreuses années que les gens qui venaient nouvellement à Genève, quels que soient leur fonction, leur revenu ou leur position, manquaient d'un endroit où ils pouvaient comprendre comment fonctionne la société et les structures locales. Quant au Club de la presse, vous verrez, sur la base de ses activités, qu'il contribue à cette fonction essentielle qui est le débat et la discussion sur des sujets d'importance pour la Genève internationale.

Nous proposons en plus la résolution N° 9, qui a été distribuée en tout cas aux chefs de groupe, parce que, justement, le groupe socialiste a déduit que c'était peut-être le moment de chercher à préciser quel pourrait être le rôle spécifique de

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

la Ville de Genève. Ce serait un exemple parmi d'autres sujets, ou domaines d'activités, où nous devons peut-être faire l'exercice de nous demander finalement quel est le rôle spécifique de la Ville. Cela nous éviterait d'avoir cette impression de coup par coup chaque fois que l'on s'adresse à la Ville de Genève pour demander de l'argent, un peu par réflexe parce que cela pourrait compléter les subventions de l'Etat. Un réflexe un peu pavlovien, qui est justifié de la part de ceux qui demandent – je les comprends tout à fait – et qui fait que la Ville est souvent obligée de répondre au coup par coup sans trop savoir dans quelle mesure il y a une raison particulière pour que la Ville s'investisse dans tel ou tel domaine.

Notre réflexion est que la Ville doit participer à la Genève internationale et peut y jouer un rôle spécifique complémentaire, subsidiaire par rapport à celui de l'Etat de Genève et de la Confédération. La richesse des activités et des facettes de ces activités le permet parfaitement et permet peut-être à la Ville de Genève, comme collectivité publique, de marquer de son empreinte particulière et de lier aussi à ses activités traditionnelles la Genève internationale.

Alors, non seulement nous vous proposons de voter les deux arrêtés proposés par la commission des finances, mais, en plus, de voter la résolution N° 9, qui sera un complément aux deux arrêtés. Cette résolution réaffirme que la Ville de Genève peut et doit jouer un rôle essentiel dans la promotion et le soutien à la Genève internationale. Cela peut paraître une lapalissade, mais cela ne figure pas nécessairement de manière acquise. Nous confirmons finalement ce que le Conseil administratif a dit dans son discours de législature, car nous n'avions pas encore eu l'occasion de le faire depuis. Il faut insister sur la nécessité pour la Ville de Genève de définir ses priorités et sa ligne d'action dans ce domaine, tout en participant activement aux structures de coordination avec l'Etat, la Confédération et les acteurs de la Genève internationale.

Il nous paraît très important que le soutien et le souci de la population étrangère résidant dans notre région soient pour nous une préoccupation, au sens large de la Genève internationale. Qu'elle s'adresse à la population résidente ou temporaire, une vraie politique d'ouverture basée sur la solidarité internationale et le développement durable ne devrait surtout pas oublier la Genève internationale locale, c'est-à-dire la population étrangère présente parmi nous.

Nous donnons ensuite, pour ne pas être accusés d'être vagues, une série de pistes ou de domaines d'activités dans lesquels la Ville peut et doit s'engager. Dans certains domaines, elle le fait déjà. Dans d'autres, elle pourrait le faire plus ou commencer à le faire. Nous avons déjà fait un certain nombre de choses; nous avons un budget de coopération, nous avons lancé des actions ponctuelles, par exemple pour les réfugiés kosovars. Nous avons voulu ancrer cela dans ce document cadre qui est, en quelque sorte, un mandat à la Ville de Genève dans ce domaine.

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

Il y a également des actions spécifiques à mener sur le rôle des villes, nous l'avons déjà dit plusieurs fois, nous le confirmons dans ce document. Il y a une action spécifique à mener pour les populations émigrées à Genève, je viens de le dire. Il y a toute une série d'institutions qui s'en occupent et, d'ailleurs, une des constantes dans nos propositions est que la Ville ne doit pas tout faire elle-même. Il existe de nombreuses associations, institutions et organisations qui font un excellent travail et méritent notre soutien. Comme je l'ai dit, certaines ont déjà le soutien de la Ville de Genève, d'autres ne l'ont peut-être pas encore mais devraient l'avoir, comme l'association Mandat international, qui s'occupe à Genève des délégués d'organisations non gouvernementales (ONG), en particulier de ceux des ONG qui ont peu de moyens financiers et qui souhaitent quand même participer aux débats qui ont lieu à Genève, que cela soit à la Commission des droits de l'homme ou dans le cadre de la campagne contre le néolibéralisme prôné par l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Il s'agit donc autant d'actions ponctuelles que d'actions durables.

Nous aimerions en quelque sorte donner à la Ville un cadre et un mandat clair auquel nous pourrions nous référer à l'avenir, la prochaine fois que nous aurons à voter une proposition dans le domaine concerné par les propositions N° 2 et N° 3. Afin de veiller à ce que cela ne finisse pas dans un tiroir, il nous paraîtrait utile, comme c'est le cas pour d'autres domaines, que nous ayons un rapport du Conseil administratif sur ce sujet au moins une fois par année.

M. Robert Pattaroni (DC). Que M. Kanaan se rassure, nous avons réparti nos forces dans notre groupe et nous pouvons repartir, s'il le fallait, dans une discussion sérieuse concernant la résolution N° 9, qui s'ajoute au rapport PR-2/3 A de la commission des finances.

Il n'y a probablement plus rien à dire en ce qui concerne le rapport de la commission des finances. Il est fort bien fait et qui plus est, comme on l'a vu, les positions étaient claires. Je peux simplement dire que notre parti considère important le soutien à l'effort d'accueil des internationaux, que ce soit ceux des organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales. Nous considérons également que le Club de la presse est particulièrement utile. Je ne m'étendrai pas plus sur le sujet, parce que d'aucuns pourraient dire que c'est une sorte de certificat d'autosatisfaction et je vous remercie de ne pas oser penser cela.

Par contre, j'aimerais revenir sur la résolution N° 9, qui est très complète et qui mérite une discussion en conséquence. Or il se trouve que cette résolution – dans un premier temps, c'est du moins ce que nous avons compris – est présentée comme devant être immédiatement un complément au rapport. Il me semble qu'il y a là inadéquation pour plusieurs raisons. La première est que cette résolution,

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

encore une fois, très complète, dépasse largement les deux sujets très particuliers qui ont fait l'objet de la discussion en commission. Deuxièmement, cette résolution est arrivée ce soir et, bien entendu, nous n'avons pas pu, dans nos différents partis, non seulement la lire d'une manière sérieuse, mais, en plus, en discuter, même si, *a priori*, et c'est le cas pour notre parti, nous considérons qu'elle est intéressante. Troisièmement, si la résolution N° 9 devait être un complément au rapport, il va de soi, et je connais certains rapporteurs, dont M. Kanaan, s'il se trouvait être dans une position différente, qui seraient les premiers à dire qu'il eût fallu la discuter en commission, et nous n'avons pas pu le faire.

Alors, Madame la présidente, je propose que l'on distingue les deux choses et que, premièrement, nous votions sur les conclusions du rapport; deuxièmement, que nous enregistrions le fait que le Parti socialiste dépose cette résolution – je peux d'ores et déjà dire que notre parti entrera en matière au moment où nous aurons discuté de cette résolution – et nous lui donnerons la suite qu'il convient. Je m'empresse d'ajouter que ce sera une suite favorable, mais il y aura forcément différentes sortes de suite, peut-être un renvoi en commission, parce que c'est un sujet majeur. Beaucoup de points ont été soulevés, et nous ferons en sorte qu'à cette occasion la Ville puisse se doter d'une ligne politique très claire.

Cette résolution soulève cependant beaucoup de questions. On a parlé de subsidiarité: c'est un mot que nous aimons beaucoup dans notre parti, puisque nous en connaissons l'origine plus que d'autres, et il faudra que nous soyons tous ici précis sur ce que représente la subsidiarité ou la complémentarité ou la coordination par rapport au Canton, à la Confédération, voire même par rapport aux autres communes. Alors, Madame la présidente, faisons en sorte de traiter sérieusement cette résolution, faisons les distinctions qui s'imposent, et je pense que ce sera mieux, notamment pour la suite à donner à celle-ci.

M^{me} Michèle Wavre-Ducret (R). Je voudrais simplement donner l'avis du groupe radical sur les propositions N° 2 et N° 3.

Le groupe radical soutiendra ces deux propositions et je voudrais également suivre et approuver ce que vient de dire M. Pattaroni. Nous estimons que la résolution socialiste est trop compliquée, je dirai même qu'il y a trop de choses dedans, et c'est très dommage parce que l'on s'y perd. Cela mérite effectivement un examen plus approfondi qu'une discussion de fin de soirée, ici, au Conseil municipal. Par conséquent, nous estimons qu'il faudra renvoyer cette résolution en commission.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'émettrai juste une petite remarque concernant le rapport PR-2/3 A. Dans ce rapport, les représentants de l'AdG

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

(SolidaritéS et Indépendants) avaient voté non à la subvention de 30 000 francs pour le Centre d'accueil international.

Je m'explique, car ce n'était pas une opposition par rapport à un soutien à ce centre. Notre refus était dû au fait que nous avons proposé – suite à l'audition du directeur du Centre d'accueil, lequel était favorable à l'idée que la Ville de Genève mette à disposition une personne à temps partiel, salariée par la Ville de Genève, à hauteur de la somme demandée. Dans notre esprit, c'était quelque chose qui pouvait exprimer un lien qui pourrait exister entre la Ville et le Centre d'accueil et un soutien par des moyens qui favorisent également l'emploi. Par conséquent, nous avons voté, non pas contre le soutien, mais contre la manière dont ce soutien était exprimé. Aujourd'hui, étant donné que la commission avait voté notre amendement et qu'elle l'avait refusé, nous soutiendrons malgré tout la proposition qui est contenue dans le rapport concernant la somme en question.

Pour ce qui est du Club de la presse, mon groupe votera le crédit qui est demandé par le Conseil administratif. Nous souscrivons donc aux conclusions du rapport. En ce qui concerne la résolution N° 9 présentée par le groupe socialiste, mon groupe n'a pas eu le temps de se prononcer à ce sujet. Je dois dire que personnellement, à chaud, je suis favorable à son contenu, mais je partage l'avis des représentants d'autres groupes, dans la mesure où, effectivement, il faut peut-être mesurer l'impact et étudier plus en profondeur le texte, afin que nous puissions savoir exactement quelles sont les conséquences et les implications qui en découlent. Aussi, à chaud, je dis oui à cette résolution, mais je préfère que ce soit aussi à froid et donc qu'elle soit renvoyée en commission.

M. Sami Kanaan (S). Si nous vivions dans un monde parfait, j'aurais déjà amené la résolution N° 9 en commission. C'est vrai que les délais ont été courts et qu'à la séance finale de cette commission j'étais sous les drapeaux – c'est une mauvaise raison, je le reconnais – et que, à cause de cela, je n'ai pas pu le faire à ce moment-là.

Je reconnais qu'il est difficile pour des groupes de prendre position de manière immédiate. Le problème est que, si l'on renvoie la résolution en commission, il faut savoir dans quelle commission.

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Kanaan, mais, à vrai dire, vous n'avez pas fait une résolution urgente, puisque vous l'avez présentée comme amendement. Or, si on devait renvoyer cette résolution en commission, il eût fallu que ce soit une résolution urgente et que l'urgence soit acceptée. Mais, effectivement, dans quelle commission cette résolution pourrait-elle être renvoyée?

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

M. Sami Kanaan. Nous tenons à préciser que, s'il s'agit de renvoyer en commission, évidemment ce n'est pas le rapport qui doit être renvoyé, dans la mesure où le rapport est fait, et je crois qu'il se dégage une majorité, sinon une unanimité, pour voter les conclusions du rapport proprement dit, c'est-à-dire les deux crédits. Nous trouverions plus simple et plus rapide de renvoyer la résolution N° 9 en commission si une majorité se dégageait dans ce sens. Je sens une certaine entrée en matière sur la résolution mais une nécessité d'en discuter. Il doit être possible de la renvoyer en commission, alors, effectivement, j'aurais tendance à proposer la commission des finances, un peu par défaut et parce que c'est cette commission-là qui a déjà entamé la discussion sur ce sujet, mais je suis ouvert à toute autre proposition.

La présidente. Nous la traiterons donc comme une résolution normale, avec la proposition de la renvoyer à la commission des finances au moment où elle passera. On ne pourra pas la voter ce soir.

M. Sami Kanaan. Elle peut être votée tout de suite, Madame la présidente.

La présidente. Ecoutez, si elle n'a pas été présentée comme une résolution urgente, ce n'est pas possible, à moins que le Conseil municipal n'accepte l'urgence maintenant. Si vous voulez la présenter comme urgence, c'est une chose, mais je crois qu'on ne va pas commencer à renvoyer le soir même des résolutions qui ne sont pas urgentes.

M. Pierre Maudet (R). J'aimerais dire juste deux mots en tant que motionnaire de la motion N° 41 sur l'organisation Mandat international. Le débat sur le soutien de la Ville à la Genève internationale va de toute façon être relancé au moment où nous parlerons de cette motion. Il se fera en séance plénière, puis en commission. Je ne sais pas à quelle commission on enverra la motion N° 41 si le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur celle-ci pour le soutien de Mandat international, c'est-à-dire cette ONG qui soutient les délégués d'ONG qui viennent à Genève et n'ont pas beaucoup de moyens. La question va donc se poser à plusieurs reprises et, notamment, dans le cadre de l'étude du budget.

Ne pourrait-on donc pas déterminer de manière un peu plus rapide quelle est la commission – que ce soit la commission des finances ou autre – qui se penchera rapidement sur le type d'objet dont je viens de parler pour que l'on ait aussi une ligne directrice. Je pense que le Conseil administratif a également un rôle à

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

jouer sur ce sujet, puisque c'est lui qui assure la conduite opérationnelle, d'une certaine manière, du rayonnement de la Ville. Le Conseil administratif a aussi quelque chose à nous proposer dans ce domaine. Est-ce que le Conseil administratif ne doit pas s'autosaisir de l'objet et nous présenter quelque chose à ce titre-là?

La présidente. Je vous propose la chose suivante, si tout le monde est d'accord, c'est de voter l'urgence de cette résolution et de la renvoyer effectivement à la commission des finances.

M. Robert Pattaroni (DC). Il eût été préférable pour moi de parler avant vous, Madame la présidente. Je voulais simplement rappeler que la résolution N° 9 est présentée en tant qu'amendement. Si vraiment le proposant veut qu'elle soit présentée sous cette forme, nous allons voter et nous dirons simplement non. Nous dirons non pour les raisons que j'ai déjà développées. Il me semble donc que, vu l'importance de la question, mieux vaut la présenter comme une résolution ordinaire. Nous l'avons enregistrée ce soir, le bureau la mettra à l'ordre du jour en veillant peut-être à ce qu'elle soit traitée en même temps que les sujets voisins. Je pense que ce sera une bonne chose.

M. Sami Kanaan (S). Mesdames et Messieurs, je m'incline devant tant de formalisme. Résultat des courses, la résolution N° 9 sera traitée dans six mois, bien après les délais budgétaires, bien après le vote, ce soir, du rapport PR-2/3 A. Si vous teniez à tant de formalisme, il fallait annoncer la couleur tout de suite. Vous aviez indiqué, jusqu'à un certain point, que vous étiez prêts à entrer en matière. Il aurait donc été cohérent d'aller jusqu'au bout de votre raisonnement, en disant: «On envoie déjà maintenant cette résolution en commission; ensuite, vous aurez tout loisir de faire les amendements, de discuter tranquillement dans vos groupes. Si on dépose cette résolution aujourd'hui, sa prise en considération sera éventuellement votée en février et traitée finalement en juin.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté N° 2 modifié par la commission est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté N° 3 modifié par la commission est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

2344

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1999 (soir)

Propositions: subventions au Centre d'accueil - Genève internationale
et au Club suisse de la presse

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ N° 2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du
13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Une subvention de 30 000 francs est octroyée au Centre
d'accueil - Genève internationale, pour l'année 1999.

Art. 2. – La dépense est prélevée sur le compte N° 8001.365.

Art. 3. – Cette charge sera compensée par une diminution correspondante du
compte N° 100180.318.

ARRÊTÉ N° 3

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du
13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Une subvention de 30 000 francs est octroyée au Club
suisse de la presse, pour l'année 1999.

Art. 2. – La dépense est prélevée sur le compte N° 8001.365.

Art. 3. – Cette charge sera compensée par une diminution correspondante du
compte N° 100180.318.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

7. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-12, «Soutien à Weetamix pour la diffusion et le développement de la culture techno»;
- P-13, «Agrandissons le parc des Eaux-Vives»;
- P-14, «Demande de locaux par l'Académie de musique de Genève».

8. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-43, de *M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Wavre-Ducret, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet*: «Pour une mention claire et transparente des soutiens financiers de la Ville»;
- M-44, de *MM. Guy Savary et Didier Bonny*: «Arborisation de la rue de Carouge, entre la place des Augustins et le rond-point de Plainpalais»;
- M-45, de *M^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, M^{mes} Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek et M. Christian Zaugg*: «OMC: face à la mondialisation, nous ne pouvons faire que ce que nous ferons, alors faisons-le!»;
- M-46, de *MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, M^{me} Renate Cornu, M. François Henry, M^{me} Alexandra Rys et M. Guy Savary*: «Pour un soutien concret à l'artisanat genevois»;
- M-47, de *M. Guy Savary et M^{me} Alexandra Rys*: «Zone verte provisoire sur l'emplacement de la future école des Moulins»

ainsi que la résolution suivante:

- R-9, de *MM. Sami Kanaan et Daniel Sormanni*: «Subventions au Centre d'accueil - Genève internationale et au Club suisse de la presse».

9. Interpellations.

La présidente. Les deux interpellations suivantes ont été annoncées:

- I-14, de *M. Roman Juon*: «Patinoires en ville?»;
- I-15, de *M. Roman Juon*: «Après l'eau, donnez-nous enfin du pain sec».

10. Questions.

a) *écrites*

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-13, de *M. Jean-Pascal Perler*: «Egouts en ville de Genève»;
- QE-14, de *M. Jean-Pascal Perler*: «Végétalisation en ville de Genève»;
- QE-15, de *M. Jean-Pascal Perler*: «Alimentation saine».

b) *orales*

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'ai une réponse à la question orale qui m'a été posée hier par M. Bonny sur les billets distribués dans les arcades. M. Bonny avait l'information qu'il n'y avait que trois billets à l'arcade municipale. J'aimerais répondre rapidement, car nous sommes en fin de soirée, mais dire les choses essentielles. En général, pour La Revue au Petit Casino, se sont environ 400 billets – 416, pour être exact – que nous donnons à des groupements de personnes âgées, et le prix du billet est de 8 francs. A l'arcade municipale, il n'y a, effectivement, que 20 billets qui sont à disposition, mais cela vient de la distribution au préalable et ne se décide pas au moment du spectacle. Je ferai part à l'arcade municipale du fait qu'il y a des personnes qui désirent plus de billets, de telle manière que la responsable puisse en prévoir beaucoup plus à l'avance. A titre indicatif, pour le Grand Casino, par exemple pour le spectacle d'Alain Morisod, c'est plus de 1100 billets que nous distribuons. Donc, vous voyez qu'il y a un service efficace, une prestation qui est très appréciée des personnes âgées.

M. Roberto Broggin (Ve). J'ai vu qu'à la place du Rhône on installe une patinoire à côté de l'arbre de Noël des commerçants. J'aimerais savoir ce que c'est que cette patinoire, parce que cela empêche le flux cycliste qui sort du pont

des Bergues de pouvoir accéder à cette place. Je désire savoir ce qu'il en est, parce que j'ai vu l'autre jour dans la *Feuille d'avis officielle* qu'il y avait une autorisation provisoire pour cette patinoire, mais on n'en a jamais été informé au Conseil municipal.

Une voix. Cela a paru, il y a un mois, dans la *Tribune*.

M. Roberto Broggin. Oui, on l'a lu dans la *Tribune*, mais j'aimerais avoir un complément d'information et savoir pourquoi le flux cycliste est interrompu.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Ecoutez, Monsieur le conseiller municipal, j'ai entendu parler à plusieurs reprises d'une patinoire; à un moment donné, c'était un projet devant se réaliser sur la place du Molard, ensuite, sur la place du Rhône. Cela doit être M. Hediger qui tient les clés de l'opération, parce que, moi, je ne suis pas au courant. On lui posera la question.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2274
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2274
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de MM. Philip Grant, Roger Deneys, René Grand, Didier Bonny, Didier Burkhardt, Bernard Paillard et Alain Marquet, renvoyée en commission le 29 septembre 1998, intitulée: «Pour soutenir la diversité de la presse» (M-338 A). Suite du premier débat	2274
4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 920 000 francs destiné à la reconstruction complète de la superstructure de la chaussée et des trottoirs et à la construction d'un collecteur à régime séparatif eaux usées/eaux pluviales à la rue des Alpes, sur le tronçon compris entre le quai du Mont-Blanc et la rue de Berne, dont à déduire une participation de 375 000 francs de l'Etat de Genève, soit un montant net à la charge de la Ville de Genève de 4 545 000 francs (PR-470 A).....	2293
5. Résolution de M. Roberto Broggini, M ^{mes} Sophie Christen, Renate Cornu, Linda de Coulon, MM. Alain Fischer, René Grand, Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Alain Sandoz et M ^{me} Marie Vanek: «Contre la fermeture de la poste de Saint-Jean» (R-7)	2301
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner: – la proposition du Conseil administratif en vue de rétablir la subvention prévue au projet de budget 1999 pour soutenir le Centre d'accueil - Genève internationale (PR-2 A); – la proposition du Conseil administratif en vue de rétablir la subvention prévue au projet de budget 1999 pour soutenir le Club suisse de la presse (PR-3 A).....	2316
7. Pétitions	2345
8. Propositions des conseillers municipaux	2345

9. Interpellations	2346
10. Questions	2346

La mémorialiste:
Marguerite Conus